

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires: Les pages froissées peuvent causer de la distorsion.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

JOURNAL DE L'ÉDUCATION

PARAISANT TOUS LES MOIS

Vol. I.

MONTRÉAL, 1^{er} AOUT 1880.

No. 9

ACTES OFFICIELS.

NOMINATIONS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Nomination de commissaire d'Écoles.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 19 Juin dernier (1880), de nommer le Révd M. J. F. Stevenson, commissaire des écoles protestantes, pour la cité de Montréal.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5^e section, 41, Vic., ch. 6.

Eriger le canton de De Salaberry et le canton de Grandisson, tel qu'actuellement connu comme paroisse Saint-Jovite dans le comté d'Argenteuil.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS

Est par le présent donné qu'il y aura une assemblée des examinateurs nommé par le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique, pour l'examen des candidats à la charge d'inspecteurs d'écoles, à Québec, dans les salles de l'École Normale Laval, le vingt-cinquième jour du mois d'août prochain, (1880), à neuf heures du matin. Toute personne qui desire se présenter à cet examen, doit envoyer au soussigné, d'ici au dix août, sa requête et la somme de six piastres, ainsi que tous les documents exigés par le règlement adopté par le dit comité à sa séance du 25 mai, 1877.

GÉDÉON QUIMET,
Surintendant

Québec, 7 juillet 1880.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demandes d'érections, annexions, délimitations, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5^e section, 41 Vic., ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte, le canton Provost, dans le comté de Berthier, avec les limites qui lui sont assignées comme tel.

Eriger en municipalité scolaire distincte, le canton Brassard, dans le comté de Berthier, avec les limites qui lui sont assignées comme tel.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection de municipalité scolaire, en vertu de la 5^e section, 41 Vict, ch. 6.

Eriger les cantons de Portland et Derry, comté d'Ottawa, en municipalité scolaire, sous le nom de Municipalité scolaire de Notre-Dame de la Salette.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

17 juillet, 1880.

Avis de demande d'érection de municipalité en vertu de la 5^e sect., 41 Vict, ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire la paroisse de St. Joachim de Shefford, tel que délimité comme paroisse.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Erections de municipalités scolaires.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un Ordre en Conseil en date du 24 juillet courant (1880), d'ériger en municipalités scolaires distinctes, les cantons Provost et Brassard, dans le comté de Berthier, avec les mêmes limites qui leur sont assignées comme tels.

Acte pour amender de nouveau les lois de l'Instruction publique en cette province, concernant le dépôt de livres.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. La section 23 du chapitre 6 du statut de Québec, 41 Victoria, passé en 1878, pourvoyant au maintien d'un dépôt de livres, et à l'approvisionnement par ce dépôt, des municipalités scolaires, écoles, maisons d'éducation, instituteurs, ministres du culte, marchands de livres et autres, est par le présent abrogée.

2. La passation du présent acte n'aura pas l'effet de faire revivre les sections 29 et 30 de l'acte 40 Victoria, chapitre 22, qui demeurent abrogées.

3. Il sera du devoir du surintendant de l'éducation de faire procéder, sans délai, à la liquidation du dit dépôt de livres, de manière à en tirer le parti le plus avantageux possible pour la province.

4. A l'expiration des 6 mois après la passation du présent acte, le surintendant vendra par encan public tout ce qui restera du fonds de commerce du dit dépôt, afin d'en clore définitivement les opérations commerciales.

5. Si, néanmoins, il paraissait évident que la liquidation ou la vente immédiate du dit fonds de commerce du dit dépôt occasionnerait un sacrifice considérable qu'il serait possible d'éviter, on retardant de six mois, ou d'une année, les dites vente ou liquidation, le lieutenant-gouverneur pourra, par ordre en conseil, étendre de six mois, ou d'une année, le temps accordé pour la vente ou liquidation du dit dépôt.

6. Le lieutenant-gouverneur pourra aussi, par un ordre en conseil, ordonner que telle portion des livres et fournitures d'écoles qu'il jugera à propos, n'excédant pas la somme de
soit mis de côté et réservée pour être distribués gratuitement par le surintendant de l'éducation aux municipalités scolaires les plus pauvres, ou aux institutions de charité enseignantes, ou pour être donnée en prix dans les écoles ou comme encouragement aux instituteurs.

7. Le lieutenant-gouverneur pourra aussi, par ordre en conseil, distraire de la dite vente et liquidation tous objets tels que atlas, cartes, globes, modèles, livres, échantillons et autres objets qu'il serait de l'intérêt de l'éducation de conserver pour en faire la base d'un musée, lesquels objets resteront sous le contrôle du surintendant de l'éducation.

8. Après la mise en vigueur du présent acte, le conseil de l'Instruction publique, c'est-à-dire le comité catholique ou le comité protestant du dit conseil, selon le cas, devra, d'ici au premier jour de mai 1881, reviser la liste des ouvrages classiques, livres, cartes, globes, modèles ou objets quelconques qu'il a approuvés jusqu'à ce jour.

9. Sur cette liste, il ne devra être inscrit qu'un ouvrage par matière d'enseignement, ou deux dans le cas où l'un serait élémentaire et l'autre plus complet pour les classes avancées, et nul autre ouvrage ou livre ne sera en usage dans les écoles.

10. La dite liste des livres approuvés ne sera revue que tous les quatre ans, et tout livre d'école qui serait exclu de la dite liste ne pourra être exclu de l'enseignement avant une année à compter de la date de la révision de la dite liste, et les nouveaux livres approuvés ne devront être mis en vente qu'après une année à compter de la même date.

11. Le surintendant retiendra la subvention de toute municipalité qui, après le premier jour de septembre 1882, permettra dans ses écoles l'usage de livres non portés sur la dite liste ainsi révisée.

12. Nonobstant toute loi à ce contraire, tous les livres ou tous les

ouvrages portés sur la dite liste deviendront la propriété du conseil de l'instruction publique, moyennant indemnité aux propriétaires, laquelle sera fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil, et s'il y a contestation sur le chiffre de cette indemnité, la contestation sera référée à trois arbitres nommés l'un par le surintendant, l'autre par le propriétaire de l'ouvrage, le troisième par ces deux arbitres, et la décision de ces arbitres sera finale.

13. Toute personne aura le droit d'imprimer, publier et vendre les ouvrages portés sur la dite liste, en payant tous les cinq ans au surintendant une somme de dix piastres pour chaque ouvrage, et ayant payé cette somme, il aura libre accès à l'ouvrage qui sera la propriété du conseil de l'instruction publique en vertu de la section 12 du présent acte pour le copier, s'il y a lieu, dans le département de l'instruction publique, et si l'ouvrage est imprimé, le surintendant en fournira un exemplaire à qui voudra le publier.

14. Le format, le papier, le caractère, la reliure et toute l'exécution matérielle des dits ouvrages seront déterminés par le surintendant.

15. Le conseil de l'instruction publique, dans le cas d'abus résultant de la coalition des libraires pour augmenter le prix des dits ouvrages classiques, pourra fixer un prix maximum au-dessus duquel les dits ouvrages ne pourront être vendus.

16. Le présent acte entrera en force le jour de sa sanction.

Acte pour établir un fond de retraite et de secours en faveur des fonctionnaires de l'enseignement primaire.

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit :

1. Sous la qualification de fonctionnaire de l'enseignement primaire, la présente loi comprend les inspecteurs d'écoles, les professeurs des écoles normales munis d'un diplôme et enseignant dans une institution, sous le contrôle des commissaires ou syndics d'écoles ou subventionnés par eux ou par le gouvernement, mais ne comprend pas les membres du clergé ni des congrégations religieuses.

2. Il est accordé à toute personne qui a été employée comme fonctionnaire de l'enseignement primaire, durant l'espace de dix années ou plus, et qui a atteint l'âge de cinquante-huit ans, une pension annuelle calculée d'après le traitement moyen qu'elle a reçu pendant les années qu'elle a passées dans l'enseignement et pour lesquelles elle a payé la retenue, cette pension ne devra excéder en aucun cas les taux suivants, savoir :

Si elle a servi pendant dix ans et moins de onze ans, un quart de tel traitement moyen ;

Si elle a servi pendant onze ans et moins de douze ans, onze quarantièmes du dit traitement moyen ;

Et ainsi de suite, en ajoutant un quarantième de ce traitement moyen pour chaque année additionnelle de service, jusqu'à concurrence de quarante années de service, alors qu'une pension annuelle égale au traitement moyen qu'elle a reçu durant les années qu'elle a passées dans l'enseignement et pour lesquelles elle a payé la retenue, lui est accordée, mais aucune allocation additionnelle n'est accordée pour un service de plus de quarante ans.

3. Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui a été employé comme tel pendant trente années révolues, quelque soit son âge, peut se retirer du service et réclamer sa pension, qui est alors des trois quarts du traitement moyen qu'il a reçu pendant les années qu'il a enseigné et pour lesquelles il a payé la retenue.

4. Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui veut faire valoir ses droits à la pension accordée par la présente loi, doit établir, à la satisfaction du surintendant de l'instruction publique, qu'il a servi comme tel pendant les cinq dernières années qui précèdent sa demande, et qu'il s'est conformé aux autres dispositions du présent acte, et dans le cas de contestation, le rapport du dit surintendant devra être confirmé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

5. Après dix ans de service, peuvent obtenir pension, quelque soit leur âge, ceux qu'un accident grave ou une santé altérée met dans l'impossibilité de les continuer; pourvu que cet accident ou cette mauvaise santé ne soit pas le résultat d'une conduite réprochée par la loi ou la morale.

6. La veuve du fonctionnaire qui a obtenu ou qui a droit à une pension de retraite, en vertu de la présente loi, a droit à la moitié de la pension que recevait son mari ou à laquelle il aurait eu droit s'il eut vécu; pourvu que le mariage ait été contracté six ans avant la cessation des fonctions du mari comme instituteur, et tant que la veuve gardera viduité.

7. La veuve dont le mari a perdu la vie par un des cas prévus à la section 5, ou par suite de cet accident, a droit aussi à la moitié de la pension qu'aurait reçue son mari.

8. L'orphelin mineur d'un fonctionnaire qui a obtenu sa pension, ou accompli la durée du service exigée par la présente loi, ou qui a perdu la vie dans le cas prévu par la section 5, a droit à un secours annuel, lorsque la mère est, ou décédée, ou inhabile à recueillir la pension, ou déchu de ses droits. Ce secours est, quelque soit le nombre des enfants, égal à la pension que la mère aurait obtenue, ou pu obtenir, en vertu de la présente loi, il est payé aux enfants,

jusqu'à ce que chacun d'eux ait atteint l'âge de dix-huit ans; il est partagé entre eux par égales portions et payé jusqu'à ce que le plus jeune des enfants ait atteint l'âge dix-huit ans, la part de ceux qui décéderaient, ou qui auraient atteint le dit âge de dix-huit ans étant réversible sur la tête des autres.

9. A partir de l'âge de vingt ans, les années écoulées soit dans l'enseignement, soit en qualité d'élève des écoles normales, sont comprises dans le compte des années de service, lors de la liquidation des pensions de retraite.

10. Les fonctionnaires de l'enseignement primaire, après la mise en force de la présente loi, sont admis à faire valoir la totalité de leurs services antérieurs pour constituer leur droit à la pension.

Cette pension n'est liquidée que pour le temps pendant lequel ces fonctionnaires auront subi la retenue.

Toutefois, il est permis à tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, de verser au fonds de pensions, la retenue exigible en vertu du présent acte, pour chaque année de service immédiatement antérieure à la mise en force du présent acte, pourvu que ces versements soient faits dans les cinq années qui suivront sa sanction, et dans ce cas, le fonctionnaire aura droit à une pension basée sur toutes les années pour lesquelles il aura fait des versements.

11. Nonobstant toute loi à ce contraire, tout instituteur dans le service actif, qui a fait des versements au fonds de pensions créé en vertu de la loi du 22 décembre 1856, peut affecter les dits versements au paiement de la retenue exigible sur les années de service antérieures à la sanction de la présente loi.

12. Pour faire face aux pensions ci-haut mentionnées :

1o Une réduction ou retenue est faite sur le traitement de chaque fonctionnaire, à raison de deux par cent par année.

2o Une retenue de un par cent est faite, annuellement, sur "les fonds des écoles communes," ainsi que sur la partie du "fonds de l'éducation supérieure," affecté au soutien des institutions conduites ou dirigées par les fonctionnaires de l'enseignement primaire, tels que définis par la présente loi.

3o Une allocation de mille piastres par année est faite par le gouvernement de la province.

La somme de ces différentes retenues et allocation sera déposée, tous les ans, entre les mains du trésorier de la province et convertie par lui en bons de la province ou de la puissance et capitalisée au profit du "fonds de pensions de retraite des fonctionnaires de l'enseignement primaire;" et le dit fonds ne rentrera pas tous les ans dans le fonds consolidé du revenu de la province, nonobstant toute disposition de l'acte concernant le trésor à ce contraire, mais sera tenu en "fidéli-commis" par le trésorier de la province pour les fins du présent acte.

Si, après le déni accordé par la section 26 de la présente loi, pour le paiement des pensions, l'intérêt du dit fonds capitalisé, ne suffit pas pour payer les pensions demandées, la retenue sur le traitement des fonctionnaires, "sur le fonds des écoles communes" et sur le "fonds de l'éducation supérieure," sera augmentée en conséquence.

13. Pour l'instituteur, la jouissance de la pension commence au jour de la cessation de son traitement ;

Pour la veuve, le lendemain du décès de son mari, et pour les enfants, le lendemain du décès du père ou de la mère.

14. Les pensions sont incessibles et insaisissables.

15. Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire, soit démissionnaire, soit destitué par le conseil de l'instruction publique ou l'un ou l'autre de ces comités, pour une des causes prévues par la loi, perd ses droits à la pension. Il perd aussi ses versements ou retenues. S'il est remis en activité, son premier service lui est compté.

16. Le surintendant de l'instruction publique retient semi-annuellement, sur la subvention payable à chaque municipalité ou école normale, ou sur les traitements payables directement par le département de l'instruction publique, les sommes nécessaires pour acquitter la retenue sur le traitement de chaque fonctionnaire de l'enseignement primaire, à l'emploi des dites municipalités et écoles normales; et les autorités scolaires sont autorisées à faire, sur les traitements des dits fonctionnaires, la retenue qui leur a été faite par le surintendant.

17. Le traitement des directeurs ou instituteurs employés dans les écoles subventionnées par le gouvernement ou les municipalités scolaires, doit être évalué et fixé par l'inspecteur d'écoles de la circonscription scolaire d'où dépendent tels directeurs ou instituteurs, et ce, à la satisfaction du surintendant qui peut ordonner à cet effet, toute enquête conformément aux lois relatives à l'instruction publique.

18. Dans le cas où le logement, la nourriture ou le chauffage ou l'un d'eux, seraient compris dans le montant du traitement d'un instituteur ou d'une institutrice, la somme qui représente le prix de tels logement, nourriture ou chauffage, doit être évaluée et fixée par l'inspecteur d'écoles de la circonscription scolaire à laquelle appartient les instituteurs ou institutrices, à la satisfaction du surintendant.

19. Les pensions sont rayées des livres du fonds de pensions, après trois ans, si elles n'ont pas été réclamées, et leur rétablissement ne

donne lieu à aucun rappel d'arrérages antérieurs à la réclamation. La même déchéance est applicable aux héritiers des pensionnaires qui n'ont pas produit la justification de leurs droits, dans les trois ans qui suivent la date du décès de leur auteur.

20. Le fonctionnaire de l'enseignement primaire, qualifié en vertu de la présente loi, pour être admis à la retraite, doit produire, indépendamment de son acte de naissance et d'une déclaration de domicile, un acte dûment certifié des registres de l'administration à laquelle il a appartenu, énonçant ses noms, prénoms et qualité, la date de son entrée dans l'emploi, ses services, l'époque et les motifs de leur cessation, et le montant du traitement dont il a joui pendant chacune des six années de son service, qui ont produit le chiffre le plus élevé.

21. Les veuves prétendant à la pension, sont tenues de fournir, indépendamment des pièces que leur mari aurait été obligé de produire :

1. Leur acte de naissance ;
2. L'acte de décès du fonctionnaire ou du pensionnaire,
3. L'acte de célébration du mariage.

22. Les orphelins prétendant à la pension, doivent fournir indépendamment des pièces que leur père aurait été obligé de produire :

1. Leur acte de naissance ;
2. L'acte de décès de leur père ;
3. L'acte de célébration du mariage de leurs père et mère ;
4. Un extrait de l'acte de tutelle ;
5. En cas de prédécès de la mère, son acte de décès.

23. Dans le cas d'infirmités prévues par la section 5 de la présente loi, ces infirmités et leurs causes sont constatées par les médecins qui ont donné leurs soins au fonctionnaire, et par un médecin désigné par le surintendant de l'instruction publique, ou par l'inspecteur du district du fonctionnaire.

Ces cas doivent être attestés, suivant l'acte de la Puissance du Canada, 37 Vict., chap. 37, intitulé : " acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

24. Tout fonctionnaire de l'enseignement primaire qui se démet de ses fonctions, pour des causes approuvées par le surintendant de l'instruction publique, et qui accepte momentanément du service dans une école indépendante, ne perd pas ses droits à la pension, à la condition qu'il paie régulièrement la retenue.

25. La présente loi ne s'applique pas aux instituteurs actuellement en retraite.

26. Aucune pension créée en vertu du présent acte ne sera payée avant l'expiration des cinq années, à dater du jour de la sanction du dit acte.

27. Les instituteurs ou institutrices décédant dans les cinq années après la sanction du présent acte, perdent en conséquence, leurs droits à la pension, mais leurs héritiers peuvent réclamer le montant qui a été payé au fonds de retraite par les dits instituteurs ou institutrices jusqu'à l'époque de leurs décès.

Le surintendant de l'instruction publique est tenu de faire et préparer tous ordres ou règlements qu'il juge nécessaire pour mettre en force la présente loi et rencontrer les cas non prévus : Et ces ordres et règlements étant sanctionnés par le lieutenant-gouverneur en conseil et publiés dans la *Gazette Officielle de Québec*, ont force de loi pour l'exécution de la présente loi.

MONTREAL, 1ER AOÛT 1880.

PÉDAGOGIE GÉNÉRALE.

LA PÉDAGOGIE DANS LES ÉCOLES DE FILLES.

(Suite et fin.)

II

L'ÉDUCATION INTELLECTUELLE

Mais plus ce sens est précieux, plus il demande de précautions et de soins pour être entretenu dans son état normal. Un passage trop brusque de l'obscurité à la lumière est dangereux pour l'œil ; il en est de même d'une lumière trop vive, et de la réflexion produite par un sable blanc dans les pays chauds, ou par des murs blancs, en un mot par des surfaces blanches, qui réfléchissent les rayons lumineux. L'excès contraire n'est pas moins nuisible ; une lumière insuffisante fatigue

l'œil sur les efforts qu'elle exige pour voir des objets trop peu éclairés. Dans les classes, dit le docteur Tiant, il est bon d'habituer les enfants à fixer des objets éloignés ; à lire de leur place sur les tableaux et les cartes placés à une assez grande distance. Le défaut d'exercice, l'habitude de ne regarder que des objets rapprochés, sont en effet des causes de myopie. Ce qui le prouve, c'est la rarété de la myopie chez les habitants des campagnes, qui ont sous les yeux un horizon plus étendu.

L'ouïe est le sens qui nous donne la notion du son.

Parmi les sons, on distingue ceux qui proviennent de la voix humaine de ceux que font entendre les animaux, et qui ne sont pour la plupart que des cris ; il y a aussi une différence entre le son et le bruit. Le bruit cause souvent une sorte de confusion dans l'oreille, et par suite dans l'esprit : ainsi dans une classe où les petites filles parleraient toutes à la fois, on n'entendrait qu'un bruit confus, discordant, au milieu duquel la maîtresse ne pourrait pas se reconnaître.

Le son a plusieurs qualités qui en sont comme la forme : l'intensité, le timbre ou la force, le ton, la mesure, etc., toutes qualités que les enfants pourront apprécier plus tard ; mais au début, l'essentiel est de leur faire contracter de bonnes habitudes : d'abord celle de ne pas pousser de cris discordants ; d'être attentifs aux bruits du dehors, de juger de leur intensité d'après la distance ; s'ils entendent le son d'une cloche, il faut qu'ils puissent dire de quel côté il vient, d'après la direction du vent. Si la distance est trop grande, on cesse d'entendre. Qu'on demande à l'enfant pourquoi, il répondra que c'est parce qu'il est trop loin. Rien de plus vrai, mais en causant on peut lui faire comprendre que l'air est un véhicule du son.

L'utilité de l'ouïe ne se borne pas à nous faire percevoir des bruits et des sons dans le milieu où nous nous trouvons, à nous causer des impressions agréables ou désagréables, utiles pour attirer notre attention. L'ouïe rend à l'homme bien d'autres services, car on peut dire qu'elle est par excellence le sens de l'intelligence. Si la vue nous livre simultanément le spectacle des objets de la nature éclairés par la lumière, nous restons cependant avec elle dans le monde matériel : elle ne nous introduit dans un monde supérieur que par le sentiment du beau. L'ouïe, en percevoir le son articulé, la parole, vrai signe de la pensée, atteint un plus haut degré de spiritualité ; dans bien des cas, elle est supérieure à la vue, sous le rapport de l'interprétation expressive de la pensée. La voix humaine est l'écho de l'âme, et le sens qui la recueille est à cet égard le plus précieux de tous.

Ce rôle de l'ouïe, si considérable dans le développement intellectuel, dit assez avec quel soin son éducation doit être faite. C'est alors surtout qu'il faut que l'enfant s'accoutume à écouter, non seulement pour entendre ce qu'on lui dit et pour le comprendre, mais encore pour faire l'apprentissage de la parole. Il apprend à parler en entendant parler. Sans doute, le langage est une aptitude innée ; à peine au monde, l'enfant à la faculté d'émettre des sons, mais les animaux ont cela de commun avec lui. Ce premier langage, tout instinctif, n'est pas encore la parole ; bientôt il s'articule, il se caractérise, il devient le langage particulier de l'enfant, qui peu à peu s'empare, par un effort de volonté intelligente, de l'instrument qu'il possède. C'est un fait d'expérience que l'enfant, voulant se faire entendre, se fabrique en quelque sorte une langue à lui, langue déjà artificielle, mais purement individuelle ; de là, la difficulté pour les grandes personnes de la comprendre ou plutôt de la deviner : il n'y a guère que la mère ou la nourrice qui y parviennent sûrement. Il reste donc un progrès à accomplir : il faut que l'enfant apprenne à passer de ce

langage tout personnel au langage de tout le monde, au langage national, véritable instrument de sociabilité, ce qui exige un effort persistant, et nécessite l'attention de l'oreille en même temps que celle de l'esprit. Entendre un mot, associer le son de ce mot à l'idée de l'objet qu'il représente et qu'il exprime, retrouver et articuler le mot en présence de l'objet, voilà en quoi consiste l'apprentissage le plus élémentaire de la parole. Il est d'abord l'œuvre de la mère; l'institutrice trouve la faculté déjà en jeu, mais la tâche de la développer présente encore des difficultés suffisantes. Là, comme partout, elle devra suivre, tout en la dirigeant, l'activité spontanée en vertu de laquelle l'enfant imite et reproduit les sons. Surtout elle n'oubliera pas qu'apprendre à parler c'est apprendre aussi à penser, qu'il ne faut pas mettre dans la mémoire de l'enfant des mots sans mettre en même temps des idées dans son intelligence. Aussi bien la nature le veut ainsi: car les mots que les enfants retiennent le mieux sont ceux qui expriment les objets qu'ils connaissent, et, dans ces objets, la qualité la plus saillante ou la partie qui produit l'impression la plus forte. En d'autres termes, ils retiennent à proportion qu'ils comprennent (1).

L'oreille, dès son premier contact avec l'air, devient sensible au son: on constate chez le nouveau-né le plaisir que lui cause une voix douce et caressante, et surtout l'impression qu'il reçoit du rythme même le plus grossier. Tout mouvement rythmique a sur lui une influence évidente. De là à la musique la transition est aisée; c'est un langage aussi, naturel en ce sens qu'il est naturellement goûté et compris, et qu'il traduit les émotions et les sentiments de l'âme humaine. Elle a donc sa place dans l'éducation des sens, à la salle d'asile, puis à l'école, en même temps que dans l'éducation morale. Le chant est un exercice utile pour la poitrine; il assouplit la voix, il l'adoucit, il lui ôte l'habitude des sons criards dont les enfants sont d'abord si prodigés. Il développe dans l'âme ce goût naturel du rythme et de la mesure qui fait saisir des rapports réguliers entre les impressions et les divers espaces de temps qui les séparent; c'est encore un moyen de développer le sentiment du beau et de l'ordre.

Quand il est privé du sens de l'ouïe dès sa naissance, l'homme semble condamné à une ignorance qui le mettrait presque au niveau des animaux les moins partagés, et intellectuellement son existence différerait peu de la leur. Mais la vue peut jusqu'à un certain point remplacer l'ouïe. Il y a un langage naturel, celui des signes et des gestes, qui est l'expression vive et spontanée des sentiments et des passions: c'est déjà quelque chose, mais un moyen encore suffisant pour le développement de l'intelligence. Il fallait un langage artificiel attachant aux mouvements des doigts et à la combinaison de ces mouvements un sens déterminé, remplaçant les mots, et formant un langage propre à tenir lieu de la parole; ce langage a été inventé, grâce à un homme qui faut compter parmi les bienfaiteurs de l'humanité, l'abbé de l'Espée. Par là, il rendit à la société ceux de ses membres qui étaient privés jusqu'alors du plus doux commerce avec leurs semblables. C'est l'intelligence qui, trouvant fermée la porte de l'ouïe, prend un autre chemin pour éveiller l'intelligence chez ceux qui ont le malheur d'être atteints de surdité, et en même temps elle leur apprend le seul langage à leur portée; la parole s'enseigne par la parole, et le sourd de naissance sera un sourd-muet.

Le goût est le sens qui nous met à même d'apprécier les propriétés sapides des corps; il est, avec l'odorat,

affecté aux fonctions animales, et on les trouve plus développés chez certains animaux que chez l'homme; cependant, pour lui leur utilité n'est pas moins réelle. Quand ils sont sains et maintenus dans un état normal, ils contribuent au maintien de la santé, et procurent des jouissances, mais d'un ordre inférieur, c'est une sorte de piège contre lequel il faut prémunir les enfants.

Chez eux, le goût est avide sans être éclairé, la quantité l'emporte sur la qualité: avant d'être friand, l'homme est gourmand, et c'est ce dernier défaut qu'il importe de combattre chez l'enfant.

Malgré son caractère essentiellement physique, le goût a une certaine analogie avec l'intelligence: on dit, par métaphore, goûter la vérité, goûter une opinion; le goût est aussi regardé comme le sens du beau.

L'odorat est encore, si on peut le dire, plus matériel que le goût: il se réduit absolument à la sensation des odeurs. Il y a du reste entre eux des rapports étroits; ils servent tous deux et simultanément à apprécier la nourriture et la boisson. Ils peuvent devenir l'un et l'autre comme une source de sensations et de besoins faciles: exemple, l'usage du tabac, des liqueurs. L'éducation qui leur convient est donc plutôt restrictive: elle a une portée morale sur laquelle nous reviendrons.

Tout se résume en cette règle bien simple en apparence: ne demander aux sens ni trop ni peu. C'est une loi constante de la nature animée, dit Cabanis (1), que le retour fréquent des impressions les rend plus distinctes, que la répétition des mouvements les rend plus faciles et plus précis. Les sens se cultivent par l'exercice, et l'empire de l'habitude s'y fait sentir d'abord avant de se manifester dans les organes moteurs. Mais c'est une loi non moins constante et non moins générale, que des impressions trop vives, trop souvent répétées ou trop nombreuses, s'affaiblissent par l'effet direct de ces dernières circonstances. La faculté de sentir à des bornes qui ne peuvent être franchies. Ainsi la conservation de la finesse des sens et leur perfectionnement progressif exigent que les impressions n'aillent pas au delà des limites rationnelles de la faculté de sentir, comme il faut en même temps qu'elles l'exercent tout entière pour qu'ils ne s'engourdissent pas.

PAUL ROUSSELOT.

Enseignement normal en Russie.

Depuis longtemps, l'attention de l'Europe est fixée sur l'empire moscovite. Les exploits des nihilistes mettent sur les dents diplomates et écrivains. Il va sans dire que notre intention n'est pas d'entretenir nos lecteurs des agissements de cette secte révolutionnaire: nous voulons leur parler de l'organisation de l'enseignement pédagogique dans les États du Czar.

Les établissements destinés à former les maîtres de l'enfance sont:

- I. Les écoles normales;
- II. Les écoles israélites;
- III. Les séminaires et écoles pédagogiques.

1. Les écoles normales sont destinées à préparer des professeurs pour les écoles urbaines. Ces dernières institutions sont modernes. Elles sont destinées à fournir une instruction élémentaire supérieure. Le temps des études est fixé à six années. Elles remplaceront peu à peu les écoles de districts fondées en 1828, lesquelles ne

(1) M. Perez, ouvrage cité, ch. xv.—M. Egger, ouvrage cité, p. 14.

(1) Rapports du physique et du moral de l'homme, 3e mémoire, p. 150, Paris, 1843.

sont plus à la hauteur des exigences pédagogiques de notre époque.

Le règlement qui régit les écoles normales date du 31 mai 1872. Les élèves sont tous internes. Les cours durent trois années. L'organisation intérieure correspond presque exactement à celles des *gymnascs*, le directeur et les professeurs jouissant des mêmes prérogatives que ceux de ces établissements. Il s'ensuit que les élèves sont placés sous la direction supérieure d'un directeur et d'un inspecteur, qu'ils sont en outre soumis à la surveillance d'un proposé spécial, choisi parmi les professeurs pour chacune des classes. Les professeurs forment, sous la présidence du directeur, un conseil pédagogique, qui se réunit au moins une fois par mois et s'occupe de toutes les questions se rapportant à l'enseignement, telles que l'admission des élèves, leur transfert d'une classe dans une autre, la répartition parmi les professeurs des matières enseignées et du nombre des leçons à donner, le choix des manuels, les acquisitions à faire pour la bibliothèque et les cabinets, etc., etc. En outre, le conseil choisit trois de ses membres, qui, avec le directeur et l'inspecteur, forment un comité économique auquel est confié tout ce qui a rapport aux besoins matériels de l'établissement.

A chaque école normale est attaché une école urbaine à une ou deux classes. Cette dernière sert aux exercices didactiques des élèves de la classe supérieure de l'école normale. Le nombre des élèves est fixé à soixante-quinze pour chaque établissement, sur lesquels soixante boursiers du ministère de l'Instruction publique, et quinze vacances destinées aux boursiers des autres administrations et à des élèves étudiant à leurs propres frais.

Les écoles normales sont entretenues exclusivement aux frais du Trésor. Le budget de chaque établissement est fixé à 105,600 francs (26,400 roubles).

Les jeunes gens qui désirent suivre les cours normaux doivent être âgés de seize à dix-neuf ans; ils ne peuvent être admis qu'à la suite d'un examen sérieux.

Le programme des études comprend : la religion, le russe, les mathématiques, l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, le dessin et la calligraphie, la pédagogie et la didactique, le chant et la gymnastique; les élèves ont, en outre, dix heures par semaine, des exercices didactiques dans l'école urbaine.

Après des écoles normales, on a organisé des cours supplémentaires pour les maîtres des anciennes écoles de district qui désireraient se rendre aptes à enseigner dans les écoles urbaines.

II. Il y a en Russie deux écoles normales israélites, l'une à Vilna, l'autre à Nitomir. Leur organisation ressemble à celle des écoles du même genre qui existent dans l'empire. Seulement, le nombre des classes est de quatre, et chaque établissement peut recevoir cent élèves. A part le nombre considérable d'heures attachées à l'étude de l'hébreu et de la théologie rabbinique, le plan d'études ressemble beaucoup à celui des écoles normales ordinaires. Des écoles israélites spéciales y sont attachées pour les exercices didactiques.

III. Les séminaires et écoles pédagogiques sont destinés à la préparation d'instituteurs et d'institutrices d'écoles primaires. Ces établissements se composent de trois classes et les études y durent trois années. On y enseigne les mêmes matières que dans les écoles normales, mais dans les limites plus restreintes. Des classes d'application servent aux exercices didactiques des élèves de la division supérieure.

Au 1er janvier, 1877, existait en Russie soixante et un séminaires et écoles pédagogiques, dont six destinés exclusivement à la préparation d'institutrices, et quatre à la formation des maîtres pour les écoles des races étrangères (*Tchouvaches, Tchérémisses, Vatiaks*, etc.).

Comme il se trouve encore dans l'empire un nombre considérable d'instituteurs qui ont besoin de se perfectionner dans l'art d'instruire, on a organisé, dans différents gouvernements, des cours pédagogiques temporaires. Ces cours, qui ont lieu le plus souvent dans les séminaires pédagogiques, consistent en leçons pratiques et théoriques données par les membres les plus capables du personnel enseignant: ils durent de quatre à six semaines, et sont quelquefois suivis par près de sept cents instituteurs ou institutrices.

Lors de l'exposition d'hygiène et de sauvetage qui eut lieu à Bruxelles en 1876, on a beaucoup parlé, dans notre pays même, du "*Musée pédagogique russe*." Bien que ce ne soit pas une création du ministère de l'Instruction publique, sa valeur pédagogique est si grande, que nous croirions commettre une lacune si nous n'en parlions pas dans cet article.

Le Musée pédagogique de Russie fut fondé en 1864. Ses collections valent aujourd'hui plus de 320,000 francs.

Parmi les divers buts qu'il s'est proposés, le Musée pédagogique concourt à la production locale du matériel scolaire à bon marché, c'est-à-dire abordable, par son prix réduit, aux écoles et aux familles même les moins fortunées. Les résultats obtenus dans cette voie méritent d'être notés. Actuellement, toutes les parties du matériel d'enseignement peuvent être exécutées en Russie, à l'exception toutefois des instruments de musique. De plus, les écoles qui étaient obligées de dépenser autrefois 14,000 francs pour l'acquisition d'un certain choix de ce matériel, peuvent avoir à l'heure qu'il est les mêmes objets pour une somme de 5,000 francs, soit une économie de plus de 64 p. c. C'est un succès bien encourageant!

Le Musée a encore pour objet de favoriser la propagation des connaissances utiles. A cet effet, ses collections et sa bibliothèque sont ouvertes gratuitement au public; il publie périodiquement des catalogues détaillés, et fait des conférences publiques sur des questions scientifiques et pédagogiques, et des lectures pour le peuple et les soldats.

Les conférences, ayant un caractère principalement pédagogique, tendent à répandre la connaissance de méthodes régulières d'enseignement et de systèmes, surtout pour l'éducation des enfants dans la famille et pour l'instruction élémentaire dans les écoles. Ce sont les personnes de la classe éclairée qui assistent à ces conférences; les lectures sont à l'adresse de ceux qui possèdent peu ou point d'instruction. Chaque lecture doit satisfaire à certaines exigences. Elle doit faire ressortir pour l'auditeur l'utilité du sujet choisi, et elle doit être conçue de façon à exciter constamment son intérêt. Il faut qu'elle reste dans les limites des connaissances qui peuvent être comprises par ceux que l'on veut éclairer, et qu'elle ait pour but spécial de faire naître chez eux le désir de se perfectionner.

D'aussi louables efforts ne sauraient demeurer stériles. Aussi, les conférences et les lectures ont-elles attiré, dans l'espace de trente-huit mois d'hiver des années 1872 à 1878, jusqu'à 314,500 auditeurs. Et, dans l'espace de sept années, le nombre des personnes qui ont visité le Musée s'est élevé au moins au chiffre de 1,500,000.—*La Gymnastique scolaire.*

EXERCICES D'ARITHMÉTIQUE ÉLÉMENTAIRE.

I. — Sur la numération des nombres entiers.

1. Écrire en chiffres: un milliard un million mille un; — quinze mille quinze cent quinze.
2. Lire le nombre formé par les 9 chiffres significatifs écrits en allant en augmentant.— Lire le nombre renversé.— Lire les nombres obtenus en intercalant un zéro entre deux chiffres quelconques.

3. Qu'arrive-t-il lorsqu'on place un, deux...zéros à gauche, ou à droite, ou à l'intérieur d'un nombre ?
4. Quel est le nombre immédiatement supérieur à 345000 ?
5. Quel est le nombre immédiatement inférieur à 58400 ?
6. De quel ordre d'unités sont les mille, les dizaines... ?
7. Combien faut-il de dizaines pour une unité de mille, de centaines pour une centaine de mille... ?
8. Combien y a-t-il de centaines dans 20 dizaines ?
9. Quels sont le plus grand et le plus petit nombre qu'on peut écrire avec les 9 chiffres significatifs pris chacun une fois ?
10. Quels sont le plus grand et le plus petit nombre qu'on peut écrire avec les chiffres 6, 7, 8 et deux zéros ?
11. Quels sont le plus grand et le plus petit nombre de 5 chiffres significatifs différents ?
12. Pour compter un grand nombre de crayons, on a commencé par en faire des paquets de 10, et il en reste 4 ; de ces premiers paquets on a fait encore des paquets de 10, et il en reste 5 ; de ces nouveaux paquets on a fait encore 7 paquets de 10 et il en reste 8. Quel est ce nombre de crayons ?
13. Quo faut-il pour qu'un nombre ne change pas quand on intervertit ses chiffres de place d'une manière quelconque ?
14. Quo faut-il pour qu'un nombre ne change pas quand on le renverse ?
15. Quo faut-il pour qu'un nombre ait 2 chiffres de plus que le nombre renversé ?
16. Citez les 3 nombres consécutifs inférieurs immédiatement à 20. — Les 3 nombres pairs et les 3 impairs immédiatement supérieurs à 20.
17. Où faut-il mettre un zéro dans 432 pour que ce nombre augmente le plus ou le moins possible ?
18. Effacer un zéro dans 300303 de manière que le nouveau nombre en diffère le moins ou le plus possible.
19. Quels sont le plus grand et le plus petit nombre de 1, 2, 3... chiffres significatifs, 1o quelconques, 2o différents ?
20. Combien y a-t-il de nombres de 1, 2, 3... chiffres ?
21. On écrit les uns à la suite des autres, les 3456 premiers nombres. Combien y a-t-il de chiffres dans la suite ainsi formée ?

II. — Sur la numération des fractions.

1. Qu'arrive-t-il lorsqu'on renverse une fraction ?
2. Qu'arrive-t-il lorsqu'on ajoute au numérateur une ou plusieurs fois le dénominateur ?
3. Réduire 7 et 37 en fractions ayant 5 et 37 pour dénominateurs.
4. Réduire en une seule fraction les expressions.
 $3 \frac{1}{2}$, $32 \frac{11}{15}$, $111 \frac{100}{1000}$, et $85 \frac{65}{100}$.
5. Quel numérateur ou quel dénominateur doit-on donner à 13 pour avoir le plus grand ou le plus petit nombre fractionnaire possible ?
6. Quelles sont la plus grande et la plus petite fraction qu'on peut écrire avec 7, 8, 9 ?
7. Quelles sont la plus grande et la plus petite fraction qu'on peut écrire avec 2 chiffres significatifs quelconques ?
8. Quels sont le plus grand et le plus petit nombre fractionnaire qu'on peut écrire avec 2 chiffres significatifs quelconques ?
9. Prouver sur $\frac{1}{2}$ que si le numérateur reste constant et que le dénominateur diminue, la fraction croît. Quelle est donc la valeur de $\frac{1}{2}$?
10. Si le dénominateur d'une fraction reste constant et que le numérateur diminue, la fraction décroît. Démontrer et dire la valeur de $\frac{1}{2}$?

11. Chercher la valeur en décimales soles ou en fraction ordinaire de $0, \frac{1}{2}, \frac{1}{4}, \frac{1}{8}$?
 12. Que faut-il pour que 2 fractions soient équivalentes ?
 13. Une fraction vaut 0,3 et la somme de ses termes est 52. Quelle est-elle ?
 14. Quelle relation de grandeur existe-t-il entre des fractions qui ont le même numérateur ou le même dénominateur ?
 15. Quel est le rang des millièmes... ?
 16. Combien y a-t-il de dixièmes dans une dizaine... ?
 17. Combien de dix-millièmes y a-t-il dans un dixième ?
 18. Combien de millièmes dans 2,37 ?
 19. Combien $\frac{1}{2}$ fait-il de dixièmes, $\frac{1}{3}$ de centièmes... ?
 20. Où faut-il mettre la virgule dans un nombre pour l'augmenter ou le diminuer le plus ou le moins possible ?
- J.-F. DE MOON.—*La Gymnastique scolaire.*

QUESTIONS DE GRAMMAIRE.

I. Comment explique-t-on la présence de l'article pluriel *LES* accompagnant les noms propres invariables : *LES Molière, LES Racine* ?

Pendant le XVII^e et le XVIII^e siècle, on donnait généralement la marque du pluriel à tous les noms propres précédés d'un article pluriel, dans quelque sens qu'ils fussent employés ; ainsi j'ai trouvé :

(Emploi par emphase),
 Dans le discours de Racine pour la réception de l'abbé Colbert à l'Académie française, discours prononcé le 30 octobre 1678 (édit. qu'a suivie Marty-Laveaux pour composer son *Lexique de Racine*) :

...Comparable je ne dis pas à tout ce que l'ancienne Rome a eu d'excellents poètes tragiques, puisqu'elle confessa elle-même qu'en ce genre elle n'a pas été fort heureuse, mais aux *Eschyles*, aux *Sophocles*, aux *Euripides* dont la fameuse Athènes ne s'honore pas moins que des *Thémistocles*, des *Périclés*, des *Alcibiades*, qui vivaient en même temps qu'eux.

Dans l'abbé Girard (*Vrais principes de la langue française*, t. I, p. 209), ouvrage publié en 1747 :

Les *Césars* et les *Alexandres* ne seront oubliés que lorsqu'ils seront surpassés par de plus grands héros.

(Emploi par Antonomase)

Un Auguste aisément peut faire des *Virgiles*.
 (Bolleau, *Épl. au Rot.*)

Les *Stentors* des salons sont pour nous un supplice.
 (Deville, cité par la *Gram. Nat.* p. 107)

Les *Cicérons* et les *Virgiles* seront toujours rares.
 (De Wailly, *Gramm.*, p. 172, éd. de 1763.)

Mais, probablement parce qu'il n'était pas toujours facile de distinguer, quand les noms propres recevaient ainsi le signe du pluriel, dans quel cas il y avait emphase et dans quel cas il y avait antonomase, on a décidé (à une époque qu'il m'est impossible toutefois de préciser, malgré de nombreuses recherches) qu'on ne mettrait plus le signe du pluriel aux noms propres employés par emphase, puisqu'ils ne représentaient réellement qu'un seul individu. Et voilà pour quelle raison, cette règle étant restée dans notre syntaxe, nous écrivons aujourd'hui les devant Molière, Racine, etc., tout en laissant ces noms invariables.

II. Quand l'expression *C'EST FAIT* est suivie de la préposition *DE*, faut-il mettre *EN* entre *CE* et *EST*, ou, en d'autres termes, faut-il dire, par exemple, *C'EST FAIT DE MOI*, ou *C'EN EST FAIT DE MOI* ?

On rencontre les deux constructions dans les auteurs classiques ; ainsi j'ai trouvé :

(Avec le pronom *en*)

« Nous sommes tous perdus, *c'en est fait d'Israël*.
 (Racine, *Esth.*, I, 3.)

C'en était fait de lui et de son armée, si sa bonne fortune ne lui eût envoyé Varron.—(Rollin, *Hist. anc. Gréc.*, t. I, p. 43.)

(Sans le pronom *en*)

C'est fait de votre vie, et je vous le promets.
(Cornille, *Nicom.*, V, 7.)

Mentor m'abandonne, *c'est fait de moi.*—(Fénelon, *Téléme.*, VII.)
S'il m'échappait un mot, *c'est fait de votre vie.*
Racine, *Nejat*, II, 1.

Quant à moi, j'aime mieux, avec M. Littré, la seconde manière que la première, et je vais justifier ma préférence à cet égard.

Dans les phrases où le pronom *en* figure seul avant *est fait*, il remplace un substantif désignant un bien, et précède de la préposition *de* suivie d'un adjectif possessif ainsi dans les vers suivants.

Mes amis sont tous prêts, *c'en est fait*, il est mort.
(Cornille, *Illect.*, IV, 6.)

ce pronom est mis pour *de sa vie*; et dans ces autres :

C'en est fait : on dira que Phédro trop coupable.
De son époux trahi fut l'aspect redoutable.
(Racine, *Phéd.*, III, 3.)

il remplace *de mon honneur* ou *de ma réputation*. Mais quand un tel substantif est présent dans la phrase, on doit, conformément à la règle fondamentale du pronom, n'y pas faire paraître le mot *en*.—*Courrier de Vaugelas*.

III. Origine de l'expression MÉNAGER LA CHÈVRE ET LE CHOU ?

D'après la Mésangère, ce proverbe vient de la question suivante, faite à des enfants pour les accoutumier à réfléchir et à trouver des moyens de se tirer d'affaire :

Un homme a un bateau fort petit dans lequel il doit passer, l'un après l'autre, un loup, une chèvre et un chou. S'il prend le loup le premier, le chou est en proie à la chèvre. S'il prend la chèvre la première, même embarras pour le voyage suivant; et pendant qu'il viendra chercher ce qu'il aura réservé pour le troisième, ou la chèvre et le chou sera mangé. Comment faut-il que le batelier s'y prenne, car il y a réellement un moyen de faire ce qui est demandé ?

On donne alors la solution, qui est d'emmener d'abord la chèvre seule; le chou reste avec le loup, qui naturellement n'y touche pas. Au second voyage, on prend le chou et l'on ramène la chèvre, à la place de laquelle il faut passer le loup, qui, étant à l'autre bord auprès du chou, n'y fera aucun tort. Alors le maître du bateau revient, reprend la chèvre restée seule, et ménage ainsi la chèvre et le chou.—*Courrier de Vaugelas*.

Quelques mots en faveur de l'éducation industrielle.

A quoi sert toute éducation qui ne saurait mettre l'homme en mesure de gagner son pain ? Tout ce que l'on fait dans ce monde ne dépend pas immédiatement de l'intelligence; cependant, nous n'avons guère en vue que le développement intellectuel dans l'éducation de nos enfants. Ils apprennent à lire, à écrire, à chiffrer pendant les premières années de leur vie d'écolier; puis sur ce fondement, on élève l'édifice de la science des langues, des mathématiques, etc., édifice qui peut être plus ou moins solide, mais qui, dans la suite, devient d'une valeur pratique bien minime, parce que, dans les soins que les enfants ont reçus, on a laissé de côté le développement des facultés physiques.

Les jeunes gens qui ont pris leurs degrés dans nos institutions scientifiques croiraient faire preuve de fort mauvais goût, s'ils se livraient à toute autre chose qu'à l'étude d'une profession; et, grâce à la vie sédentaire qu'ils ont menée, ils sont devenus, physiquement parlant, incapables de se livrer à aucun travail manuel. Leurs muscles ne se sont pas formés, et le temps pendant lequel ils auraient dû être développés ne reviendra plus. Le rude

labeur des années suivantes peut, dans une certaine mesure, diminuer les effets de l'éducation première; mais rien, absolument rien, ne saurait compenser la perte des années si précieuses de la jeunesse, qui ne devraient être employées qu'à préparer l'enfant aux combats de la vie.

L'éducation intellectuelle n'est qu'une demi-éducation, et de quelles armes fera-t-il usage dans la lutte qu'il doit nécessairement entreprendre le jeune homme qui n'a reçu qu'une éducation tronquée ? Ses mains sont faibles et impuissantes : il aura recours à cette intelligence qu'il a cultivée pendant de longues années et au prix de tant d'argent. Mais de quelle manière se servira-t-il de son éducation ? Tournera-t-il ses regards vers la littérature ? Ou bien étudiera-t-il une de ses professions qui sont déjà encombrées ? S'il ne peut gagner sa vie par des moyens légitimes, il sera tenté de le faire par des voies injustes; il se jettera tête baissée dans des intrigues politiques, ou bien dans ces menées honteuses dans le dessein d'extorquer un argent péniblement gagné de personnes plus laborieuses que lui, mais moins heureusement douées du côté de l'intelligence.

Maintenant quel remède faut-il apporter à cette plaie sociale ? Tant que nos jeunes gens regarderont le labour honnête comme une chose avilissante, et qu'ils croiront qu'il est d'un gentilhomme de s'asseoir dans un bureau toute la journée (même quand il n'en a pas payé le loyer), nous pouvons nous attendre à avoir sur les bras une armée d'hommes de profession, chercheurs d'emplois. Il faut donc commencer par enseigner à travailler aux jeunes gens en même temps qu'ils apprennent à lire. Que l'éducation physique en vue d'un art utile marche de pair avec l'éducation intellectuelle. Pour cela, il serait à propos que dans certaines écoles publiques, et surtout dans les villes, il y eût un atelier, où les élèves pussent apprendre à manier les outils. Le maître aurait la direction de l'atelier, et les élèves s'y rendraient dès qu'ils auraient terminé leurs devoirs de classe. Le temps que l'on passerait ainsi en dehors de la salle d'école, serait véritablement une récréation pour les enfants, et, de plus, les remettrait des fatigues causées par l'étude.
(*Barnes' Educational monthly*.—Traduction de J. O. C.)

BIENFAITS DE L'AFFLICTION.

Le sentier de la douleur, et ce sentier seul, conduit au séjour où la douleur est inconnue; nul mortel n'a franchi ce seuil béni qui n'ait rencontré sur son passage des ronces et des épines. Traversant un paysage émaillé de fleurs, l'homme peut se livrer à la joie, salué par les accords d'une musique enchanteresse; il peut parcourir pieds nus, sans crainte de se heurter, ces sentiers que la nature a recouverts d'un moelleux tapis de verdure; tout entier à ses plaisirs, et sans s'occuper de leurs suites funestes, il peut mépriser et les avis, et la voix amie qui les lui donne.

Mais celui qui connaissait d'avance le cœur humain; qui savait avec quelle lenteur l'homme écoute la voix du divin amour; qui connaissait la dureté de sa nature et l'opiniâtreté de sa volonté; qui n'ignorait point qu'une vie d'aisance le rendrait de plus en plus insensible, — voulut, par pitié pour l'homme et par un effet de sa miséricorde, venir au secours de l'âme humaine. Il ordonna aux nuages d'assombrir les jours de l'homme ici-bas, et leur dit : « Allez, faites de ce séjour une vallée de larmes. »

O brises ombraées d'un air qui vivifie l'âme, brises sorties des lèvres mêmes de l'éternel amour ! O courants salutaires dont les ondes murmurantes jaillissent là-haut de la source de toute grâce ! Le sol couvert de cailloux

peut, il est vrai, rendre pénible la marche de l'homme : le souffle glacé de l'affliction peut flétrir ses joies naissantes ; un monde envieux peut, de ses traits empoisonnés, gâter des plaisirs supérieurs aux siens ; et plus d'une angoisse que l'homme éprouve au dedans de lui-même, lui rappelle sans cesse son ennemi intérieur, le récrut. Mais les maux, quelle que soit leur forme et sous quelque nom qu'ils se présentent, *acceptés avec humilité*, se transforment en bénédictions, manquent tout fin cruelle ; et chaque moment de calme qui soulage le cœur, est accordé comme gage de l'éternel repos.

Ah ! cesse d'être triste, bien que par le sort tu sois relégué loin du troupeau, errant au milieu d'une solitude sans borne. Aucun teinte ne s'offre à tes regards inquiets : mais le Berger suprême veille continuellement sur toi. Ce n'est pas en vain que les chagrins, les accents douloureux s'envoient vers une terre étrangère. tous les pleurs découlent d'une source divine, et chacun de tes larmes appelle ton Sauveur, comme autrefois la toison de Gédéon attirait chaque gouttelette de rosée, et laissait dans la sécheresse toutes les plantes languissantes qui l'environnaient (Cowper — Traduction de J. O. C.)

LA VICTOIRE DE CHATEAUGUAY.

La trompette a sonné l'éclair lui, l'airain gronde.
Salaberry paraît, la valeur le seconde,
Et trois cents Canadiens qui marchent sur ses pas,
Comme lui, d'un air gai, vont braver le trépas.
Huit mille Américains s'avancent d'un air sombre ;
Hampton, leur chef, en vain veut compter sur leur nombre.
C'est un nuage affreux qui paraît s'épaissir.
Mais quo le fer de Mars doit bientôt éclaircir.

Le héros canadien, calme quand l'airain tonne,
Vaillant quand il combat, prudent quand il ordonne,
A placé ses guerriers, observé son rival :
Il a saisi l'instant, et donné le signal.

Sur le nuage épais qui contre lui s'avance,
Aussi prompt que l'éclair, le Canadien s'élançe
Le grand nombre l'arrête... il ne recule pas ;
Il offre sa prière à l'ango des combats :
Imploro du Très-Haut le secours invisible ;
Remplit tous ses devoirs et se croit invincible.
Les ennemis confus poussent des hurlements,
Le chef et les soldats font de faux mouvements.
Salaberry qui croit que son rival hésite,
Dans la horde nombreuse à l'and son élite :
Le nuage s'entr'ouvre ; il en sort mille éclairs ;
La foudre et ses éclats se perdent dans les airs.
Du pale Américain la honte se déploie.
Les Canadiens vainqueurs jettent des cris de joie.
Leur intrépide chef enchaîné le succès,
Et tout l'espoir d'Hampton s'enfuit dans les forêts.

Qui ! généreux soldats, votre valeur enchante :
La patrie crève vous sera reconnaissante.

Qu'une main libérale, unie au sentiment,
En gravant ce qui suit, vous offre un monument :

« Ici les Canadiens se couvriront de gloire ;
« Qui ! trois cents sur huit mille obtinrent la victoire.
« Leur constante union fut un rampart d'airain
« Qui repoussa les traits du fier Américain.
« Passant, admire-les... Ces rivages tranquilles
« Ont été défendus comme les Thermopyles ;
« Ici Léonidas et ses trois cents guerriers
« Revinrent parmi nous cueillir d'autres lauriers (1). »

(J. D. MERMET.)

EXERCICES DE FRANÇAIS.

I — SÉPÉSSION DES JOURS ET DES NUITS.

Distinction du NOM

(Tous les mots écrits en italique sont des noms.)

Je ne puis ouvrir les yeux, sans admirer l'art qui éclate dans toute la nature ; le moindre coup d'œil suffit pour apercevoir la main qui fait tout : la succession régulière des jours et des nuits, quo fait-elle entendre ? Le soleil ne manque jamais, depuis tant de siècles, à servir les hommes, qui ne peuvent se passer de lui. L'aurore, depuis des milliers d'années, n'a pas manqué une fois d'annoncer le jour : elle le commence à point nommé, au moment et au lieu réglés. Le jour est le temps de la société et du travail ; la nuit, enveloppant la terre de ses ombres, finit tour à tour toutes les fatigues, et adoucit toutes les peines : elle suspend, elle calme tout, elle répand le silence et le sommeil : en délassant les corps, elle renouvelle les esprits. Bientôt le jour revient, pour rappeler l'homme au travail et pour ranimer toute la nature. (Fénelon.)

II — PLANTES RÉPANDUES SUR LA SURFACE DU GLOBE.

Distinction du NOM.

(Les mots écrits en italique sont des noms.)

La zone glaciale produit peu d'espèces de végétaux ; on y voit en abondance les mousses, les lichens, (1) les plantes rampantes, les arbustes à baies ; on y trouve aussi quelques arbres, tels que les bouleaux et les saules : mais ils restent toujours nains. La Laponie seule, dans cette zone, produit du seigle et des légumes, et possède des forêts de sapins ; dans la zone tempérée, les pins, les sapins, les mélèzes (2) s'étendent jusqu'aux limites de la zone glaciale, et les franchissent même en quelques lieux. A mesure qu'on avance vers le sud, on trouve le hêtre, le chêne, l'érable, l'orme, le tilleul (3), le cèdre, le cyprès, le chêne-vert, le liège. Les sommiers commencent à croître à la latitude de soixante degrés, les cerisiers se tiennent encore bien loin du pôle ; les poiriers viennent ensuite, et, toujours en se rapprochant des tropiques, on trouve successivement les fruniers, les noyers, les châtaigniers, la vigne, le figuier, l'olivier et l'orange, ce dernier s'étend dans la zone torride, et occupe sur la terre plus d'espace qu'aucun autre arbre fruitier. Les diverses sortes de blés sont répandues dans la zone tempérée ; le riz et le maïs (4) abondent dans le Midi. La zone torride voit mûrir les fruits les plus succulents et les aromates les plus relevés ; toute la végétation y a plus de force et d'éclat ; les arbres y sont revêtus d'une verdure éternelle, on en voit qui s'élèvent deux fois aussi haut que nos chênes, et qui se couvrent de fleurs aussi belles que le lis. C'est là que croissent la canne à sucre, le caféier, le palmier, l'arbre à pain, l'immenso baobab, le chou-palmiste, le cacaoyer, le vanillier, le cannellier, le muscadier, le prunier, le camphrier, etc.

(1) Prononcez li-kèn.

(2) Arbre qui appartient à la même famille de végétaux que le pin, le cèdre, le sapin.

(3) Vulgairement appelé Bois-blanc.

(4) Blé d'Inde.

III.—LA NUIT ET LES OISEAUX.

(On devra attirer spécialement l'attention des élèves sur les mots écrits en italiques.)

Avant que les teintes vermeilles de la rosée matinale aient annoncé l'approche du soleil, souvent même avant

(1) Le vers qui forme le poëte est sur le point de se réaliser. Il se fait actuellement par toute la province une souscription qui a pour objet l'érection d'un monument destiné à perpétuer le souvenir du glorieux fait d'armes de Châteauguay. Ce mouvement est dû au patriotisme éclairé de M. J. O. Dion, de Chambly.—J. O. U.

quo la plus légère lueur ait signalé l'aube (1) à l'orient, alors que les étoiles scintillent (2) encore dans le sombre azur du ciel, un bruit sourd retentit sur le falot (3) d'un vieux sapin, bruit bientôt suivi d'un caquetage (4) de plus en plus accentué. Puis, les notes s'élevèrent, et une interminable série de sons aigus froissa l'air (5) de toutes parts (6). Voilà le réveil (7) des oiseaux. Le merle secoua la rosée de ses plumes brillantes, il aiguise son bec sur la branche, et, de rambeau en rambeau, il sautille (8), étonné de voir que presque tout sommeil (9) encore dans la forêt (10), quand (11) l'aube du jour a remplacé la nuit. Deux fois, trois fois, il lance sa fanfare (12) aux échos de la montagne et de la vallée, qu'un épais brouillard lui déroba encore.

De minces colonnes de fumée blanchâtre (13) s'échappent du toit des chaumières; les chiens jappent autour des fermes, et les clochettes sonnent au cou des vaches. Les oiseaux quittent alors leurs sons, agitent leurs ailes, et s'élançant dans les airs, se saluent le soleil, qui vient une fois de plus leur donner sa bienfaisante lumière. Plus d'un pauvre petit moineau se réjouit d'avoir échappé aux dangers de la nuit. Perché sur une petite branche, il avait cru pouvoir dormir sans crainte, la tête ensevelie sous ses plumes, quand, à la lueur d'une étoile, il a vu dans les arbres se glisser la chouette silencieuse, méditant quelque foras (14). La fouine était venue du fond (15) de la vallée; l'hermine était descendue du rocher; la martre des sapins avait quitté son nid; le renard rôdait dans les broussailles. Tous ces ennemis, le pauvre petit les avait vus pendant cette nuit terrible. Sur son arbre, à terre, dans l'air, partout, la destruction le menaçait. Quelles avaient été longues, ces heures où, n'osant bouger, il n'avait pour protection que les feuilles des arbres qui le cachaient! Aussi, maintenant, quel plaisir pour lui de s'élançant à tiro-d'aile (16), de vivre en sécurité, protégé, défendu par la lumière! (Tchudi.)

1. *Aube* (du latin *albus*, blanc), premier blanchissement de l'horizon au point du jour.

2. *Scintiller* (du latin *scintillare*, étinceler), jeter, en parlant des étoiles, un éclat, une lumière comparée à des étincelles.

3. *Falot* (du latin *fastigium*, comble, sommet), partie la plus élevée d'un bâtiment, d'un édifice. Son homophone est *fiat*, jour consacré à des actes religieux; réjouissance.

4. *Caquetage*, bruit que font les oiseaux, les poules surtout quand elles veulent pondre; au figuré, conversation frivole, babillage.

5. *Air*, fluide élastique qui entoure le globe; *aire*, surface, nid des grands oiseaux de proie; *ère*, époque; *erre*, train, allure; *haire*, vêtement de mortification, de pénitence; et *hère*, homme sans mérite, sans considération; espèce de jeu de cartes.

6. *De toutes parts*, locut. adverb. de tous côtés, partout; cette expression s'écrit également au singulier.

7. *Réveil*, nom, s'écrit avec un *l*; *réveille*, verbe, s'écrit avec deux *l*.

8. *Sautiller* (dérivé du verbe *sauter*), faire de petits sauts. Tous les verbes qui, comme dans le cas présent, indiquent la fréquence de l'action exprimée par le verbe primitif, ont reçu le nom de *verbes fréquentatifs*.

9. Même remarque que dans l'explication 7.

10. *Forêt*, bois qui couvre une étendue considérable de terrain; *foret*, son homophone, petit outil de fer dont on se sert pour percer.

11. *Quand*, conjonction, signifie *lorsque*; *quant*, préposition, est toujours suivie de *à*, et signifie *puisque qui est de*.

12. *Fanfare*, air vif, cadencé, exécuté par des cors ou des trompettes.

13. *Blanchâtre*, dont la couleur tire sur le blanc. La terminaison *âtre* est une terminaison péjorative.

14. *Foras*, crime énorme commis avec audace.

15. *Fond*, l'endroit le plus bas, le plus intérieure d'une cavité; la partie la plus éloignée d'un paysage. Homophones. *fonds*, sol d'une terre, somme d'argent, capital, *font*, vaisseaux qui contiennent l'eau du baptême; *font*, 3e personne du pluriel du verbe *faire*; *font*, 3e personne du singulier du verbe *fondre*.

16. *Tiro-d'aile*, le plus vite possible, très rapidement.

J. O. C.

EXERCICES DE FRANÇAIS.

III. LES CADEAUX.

Distinction du Nom.

(Tous les mots écrits en italique sont des noms.)

Nos parents sont si bons envers nous, disait Henri à Édouard, et ils nous font tous les jours tant de bien, que, malgré tous efforts, nous ne saurions jamais leur témoigner assez d'amour et de reconnaissance. Toutes les fois que père revient de voyage, nous pouvons compter sur quelques souvenirs de sa part. Ainsi, hier encore, il nous a apporté, à mes deux frères et à moi, des cahiers, des canifs, des crayons, de jolis petits couteaux, d'excellentes plumes aux tuyaux rayés et modelés, des boîtes à dessin avec couleurs, compas, pinces et toutes sortes d'autres instruments dont j'ignore le nom.

Mes sœurs, qui, dans quinze jours, partent pour le pensionnat, ont reçu des robes, des manteaux, des chapeaux, des boucles d'oreilles, des bagues, des épingles à cheveux, et toutes sortes de bijoux et de joyaux qui leur ont fait beaucoup de plaisir.

IV. LES CADEAUX—(Suite).

Père n'a pas oublié non plus la petite Anna, pauvre orpheline que mère a recueillie dans notre maison, et que nous aimons tous comme notre sœur. Elle a reçu une belle robe, un beau fichu, un petit livre renfermant les premiers tableaux de lecture que les enfants apprennent à l'école, et une boîte pleine de figurines en bois, représentant toutes sortes d'animaux et d'oiseaux, tels que des chevaux, des bœufs, des vaches, des veaux, des agneaux, des tigres, des lions, des ours, des chameaux, des renards, des blaireaux, des moineaux, des hiboux, des coucous, des corbeaux, etc.

Cette boîte était depuis longtemps l'objet de ses vœux, et nous avons ri comme des fous, quand nous avons vu cette petite espiègle s'emparer avidement de ces nouveaux joujoux, et jeter, dans un des ruisseaux qui avoisinent notre demeure, ses chiffons, ses boutons, ses clous, ses cailloux, et une foule d'autres riens qui jusquo-là lui avaient servi dans ses jeux. (Hausmann.)

V. LE TRÉPIED D'OR.

Distinction des Noms.

(Les noms communs sont écrits en italique, et les noms propres en petites majuscules.)

Un des étrangers de MILLET (1), passant par l'île de Cos (2), achetèrent de quelques pêcheurs ce qu'ils allaient tirer du coup de filet qu'ils venaient de jeter dans la mer. Ces pêcheurs tirèrent un trépiéd d'or massif qu'on dit qu'HÉLÈNE (3), revenant de Troie (4), avait jeté autrefois dans cet endroit, à cause d'un ancien oracle (5), dont elle s'était souvenue. Cela fit d'abord de la contestation (6), entre les pêcheurs et les étrangers, à qui aurait le trépiéd. Ensuite les villes s'y intéressèrent, et prirent parti chacune pour

ses gens. On était prêt à passer à une guerre ouverte (7), lorsqu'on s'accorda de part et d'autre (8), de s'en tenir aux décisions de l'oracle. On envoya à DELPHES (9); l'oracle lit réponse qu'il fallait donner le trépiéd au premier des sages (10). On alla aussitôt le porter à THALÈS (11), qui le renvoya à BIAS (12); BIAS, par modestie, le remit à un autre et cet autre à quelque autre qui le renvoya à SOLON (13), SOLON dit qu'il n'y avait rien de plus sage dit; il fit porter le trépiéd à DELPHES, et le consacra à APOLLON (14). (Fénelon.)

(1) *Milet*, ancienne ville de l'Asie Mineure.

(2) *Cos*, île de la mer Egée.

(3) *Hélène*, épouse de Ménélas, roi de Sparte. Ce fut à cause de l'enlèvement de cette reine qu'eut lieu la célèbre guerre de Troie.

(4) *Troie*, ancienne ville de l'Asie Mineure, capitale de la Troade, détruite par les Grecs vers l'an 1184 avant J.-C.

(5) *Oracle*, chez les païens, réponse de la divinité à ceux qui la consultaient; se disait aussi de la divinité qui rendait des oracles.

(6) *Contestation*, dispute, querelle, différend, débat sur quelque chose.

(7) *Guerre ouverte*, guerre déclarée.

(8) *De part et d'autre*, de côté et d'autre, réciproquement.

(9) *Delphes*, aujourd'hui *Castris*, ancienne ville de la Phœcie, célèbre par le temple d'Apollon.

(10) *Sages*, philosophes.

(11) *Thalès*, philosophe né en Phœnicie, 638 ans avant J.-C. l'un des sept sages de la Grèce.

(12) *Bias*, philosophe né en Carie vers l'an 570 avant J.-C., l'un des sept sages de la Grèce.

(13) *Solon*, législateur d'Athènes et l'un des sept sages de la Grèce, vivait vers l'an 580 avant J.-C.

(14) *Apollon*, selon la Fable, dieu de la poésie, de la musique, de la médecine et des beaux-arts; le plus beau de ses temples était celui de Delphos.

VII. LE REMORDS (1).

(On devra attirer spécialement l'attention des élèves sur les mots écrits en italique.)

Le criminel (2) *fortifié* par l'impunité (3), *endurci* par le châtement, *conduit* dans l'abîme le plus profond de l'iniquité (4), insensible sur ses désordres, *parvient* un moment à étouffer les cris de sa conscience (5), *perd* de vue les jugements de Dieu, et *bannit* toutes les craintes qui *pouvaient* le *retenir* au commencement; mais si Dieu, pour troubler le funeste (6) repos qu'il *goûte*, *étend* sur lui sa main (7), et lui *fait voir* l'horreur de son état, bientôt cette *fausse* paix dont il *jouissait* se dissipera (8); il ne *pourra* plus se *souffrir* lui-même, et, *continuellement pressé* par les inquiétudes qui le *dévorèrent*, il se *répandra* (9) de tous côtés (10) pour se délivrer des insupportables agitations de son cœur, semblable à un cheval qui, *couvert* d'une armée d'abeilles et *piqué* jusqu'aux entrailles par leurs aiguillons, se met en fuite, *portant* avec lui ses ennemis et son mal (11), et qui, *brisant* ce qu'il rencontre, *terrassant* ceux qui l'*arrêtent* et les *foulant* aux pieds, *s'égare* où il *peut* et où la fureur le *conduit*, à *travers* les précipices, *cherchant* partout son remède, et partout *semblant* demander la mort: tel est l'état du coupable *livré* aux cruels remords de sa conscience. (Bossuet.)

(1) *Remords* (du latin *remordere*, romordre, broyer), reproche violent que le coupable reçoit de sa conscience. Ce mot s'écrit généralement avec s; les poètes, cependant, l'écrivent quelquefois sans s. Ses synonymes sont *regret*, *repentir*, *contestation*.

(2) *Criminel*, celui qui pèche d'une manière très grave contre la morale ou la loi. Son contraire est *innocent*.

(3) *Impunité*, manque de punition; *impuni*, qui demeure sans punition, en parlant des personnes et des choses; *impunément*, avec impunité.

(4) *Iniquité*, opposé de *équité*, justice; au pluriel, ce mot se dit surtout des actes, contraires à la religion, à la morale; ses dérivés sont *inique*, adjectif qui s'applique aux personnes et aux choses, et l'adverbe *iniquement*.

(5) *Conscience*, d'après l'étymologie, science avec dans soi, sentiment de soi-même qui nous permet de juger de notre existence; lumière intérieure à l'aide de laquelle l'homme se rend témoignage

à lui-même du bien ou du mal qu'il a fait. Ses dérivés sont *conscientieux*, adjectif qui se dit des personnes et des choses, et qui signifie avoir de la conscience, être conforme à la conscience; *conscientieusement*, adverbe, d'une manière conscientieuse; *conscient*, qui a la conscience de soi-même; *inconscience*, défaut de conscience, de perception d'actes intellectuels ou moraux; *inconscient*, qui n'a point la conscience de soi-même.

(6) *Funeste*, nuisible, qui porte malheur avec soi; *funester*, rendre funeste (ce verbe ne se trouve pas dans le Dictionnaire de l'Académie); *funestement*, d'une manière funeste.

(7) *Étend sur lui sa main*, belle image qui nous montre le Seigneur veillant toujours sur nous, soit pour nous protéger, soit pour nous châtier. — *L'Éducation*.

(8) *S'écignera*, disparaîtra.

(9) *Il se répandra* c'est-à-dire il ira, il se dirigera de tous côtés, il s'agitera.

(10) Cette locution s'écrit aussi au singulier.

(11) En effet, le criminel est continuellement bourrelé par les remords de sa conscience.

J. O. C.

ARITHMÉTIQUE ET ALGÈBRE.

ARITHMÉTIQUE.

I. Un homme possède un revenu de \$56.00 par semaine; ses dépenses sont de \$514.00 par trois mois. On veut savoir quelles seront ses épargnes au bout de 8 ans. (1 année = 52 semaines, nombre rond.)

Solution :

$$\begin{array}{r} \$ 56.00 \times 52 = \$ 2912.00, \text{ revenu pendant 1 année;} \\ 2912.00 \times 8 = 23296.00, \text{ " " " 8 " ;} \\ 514.00 \times 4 = 2056.00, \text{ dépenses " 1 " ;} \\ 2056.00 \times 8 = 16448.00, \text{ " " 8 " ;} \end{array}$$

Le revenu diminué des dépenses = les épargnes :
alors \$23296.00 — \$16448.00 = \$6848.00, épargnes que cet homme aura faites dans l'espace de 8 ans.

II. Un homme met de côté \$1176.30 par année, et dépense \$6.50 par jour; trouver son revenu annuel.

Solution : \$6.50 × 365 = \$2372,50, dépenses pendant une année. Les épargnes + les dépenses = le revenu :
alors \$1176,30 + \$2372,50 = \$3548,80, revenu annuel cherché.

III. Les gages d'un domestique sont de \$41.60 par an. Combien doit-il recevoir au bout de 7 semaines ?

Solution :

$$\frac{\$41,60}{52} = \$0,80 \text{ gages d'une semaine ;}$$

\$0.80 × 7 = \$5,60, somme que ce domestique recevra au bout de 7 semaines.

IV. Nous faisons environ 18 mouvements respiratoires en 1 minute; la quantité d'air qui entre dans nos poumons à chaque respiration est, en moyenne, de 25,04872 pouces cubes, mesure française. Trouver le volume d'air que nous respirons dans l'espace de 3 heures.

Solution :

3 heures — 180 minutes ;
180 × 18 = 3240, nombre de mouvements respiratoires que nous faisons pendant 3 heures ou 180 minutes ;

3240 × 25,04872 = 81157,8528, pouces cubes d'air que nous respirons dans l'espace de 3 heures. Pour avoir le même volume exprimé en pieds cubes, il suffit de diviser ce nombre par 1728 : ainsi

$$\frac{81157,8528}{1728} = 46,9663 \dots \text{ pieds cubes, vo}$$

lume d'air cherché.

V. Un homme achète une propriété qui se compose de 10 champs ; 3 de ces champs comprennent chacun 9 acres de terre ; 3 autres, 12 acres chacun ; et les 4 derniers, 15 acres chacun. Trouver la surface totale de cette propriété, ainsi que sa valeur, en supposant que chaque acre coûte \$18.00

Solution.

$$\begin{array}{r} 3 \times 9 = 27, \text{ surface des 3 premiers champs ;} \\ 3 \times 12 = 36, \text{ " 3 seconds " ;} \\ 4 \times 15 = 60, \text{ " 4 derniers " ;} \\ 27 + 36 + 60 = 123, \text{ " totale de la propriété ;} \\ \text{et } 123 \times \$18 = 2214, \text{ valeur totale de la propriété.} \end{array}$$

VI. Un verger se compose de 350 rangées d'arbres ; chaque rangée comprend 125 arbres, et chaque arbre contient 3000 pommes. Trouver le nombre de pommes qu'il y a dans ce verger.

Solution.

$$\begin{array}{r} 350 \times 125 = 43750 \text{ arbres ;} \\ 43750 \times 3000 = 131250000, \text{ nombre de pommes} \\ \text{cherché.} \end{array}$$

VII. La terre se meut autour du soleil avec une vitesse de 68000 milles par heure ; on veut savoir le nombre de milles qu'elle parcourt dans 1 journée, dans 1 semaine, dans 1 mois et dans 1 année.

Solution.

$$\begin{array}{r} 1 \text{ journée} = 24 \text{ heures :} \\ 68000 \times 24 = 1632000, \text{ nombre de milles que la} \\ \text{terre parcourt dans une journée.} \\ 1 \text{ semaine} = 7 \text{ jours :} \\ 1632000 \times 7 = 11424000, \text{ nombre de milles que la} \\ \text{terre parcourt dans 1 semaine.} \\ 1 \text{ mois} = 30 \text{ jours :} \\ 1632000 \times 30 = 48960000, \text{ nombre de milles que la} \\ \text{terre parcourt dans 1 mois.} \\ 1 \text{ année} = 365 \text{ jours :} \\ 1632000 \times 365 = 595980000, \text{ nombre de milles que la} \\ \text{parcourt dans 1 année.} \end{array}$$

VIII. Le volcan de l'île Bourbon lança, en 1796, 45000000 pieds cubes de lave. Combien faudrait-il de temps à 25 voitures pour enlever cette lave, si chaque voiture faisait 12 voyages par jour, et que chaque voyage contint 40 pieds cubes ?

Solution.

$$\begin{array}{r} 12 \times 25 = 300, \text{ nombre de voyages dans une} \\ \text{journée ;} \\ 300 \times 40 = 12000, \text{ nombre de pieds cubes en-} \\ \text{levés dans 1 journée ;} \\ \frac{45000000}{12000} = 3751, \text{ nombre de jours demandé.} \end{array}$$

ALGÈBRE.

I. Partager 24 en deux parties telles, que le 5^{me} de la première, plus le 7^{me} de la seconde, fassent 4. (Sonnet.)

Solution :

Soit x = la première partie ;
alors $24 - x$ = la seconde "

Mais, d'après le problème,

$$\frac{x}{5} + \frac{24 - x}{7} = 4,$$

$$7x + 120 - 5x = 140,$$

$$2x = 20 ;$$

d'où $x = 10$, 1^{re} partie,
et $24 - x = 14$, 2^{de} "

II. Un enfant interrogé sur son âge, répond : " Dans 16 ans, mon âge sera le triple de ce qu'il était il y a 2 ans." On demanda l'âge actuel de l'enfant. (Sonnet.)

Solution : Désignons par x ans, l'âge actuel de l'enfant ; alors, d'après les données du problème, nous aurons l'équation

$$\begin{array}{r} x + 16 = 3(x - 2), \\ x + 16 = 3x - 6, \\ 2x = 22 ; \\ \text{d'où } x = 11 \text{ ans, âge actuel de l'enfant.} \end{array}$$

III. Une fontaine peut remplir un bassin en 6 heures ; une autre peut le remplir en 8 heures ; une troisième en 10 heures. Lorsqu'elles coulent ensemble pendant 2 hrs. il s'en faut de 572 gallons que le bassin ne soit rempli. Trouver la capacité de ce bassin.

Solution :

Soit x = contenu du bassin ;

alors $\frac{x}{6}$ = partie du bassin remplie par la 1^{re} fon-
taine en 1 heure ;

$\frac{x}{8}$ = " " " 2^e fon-
taine en 1 heure ;

$\frac{x}{10}$ = " " " 3^e fon-
taine en 1 heure.

Mais, d'après les données du problème,

$$2 \left\{ \frac{x}{6} + \frac{x}{8} + \frac{x}{10} \right\} = x - 572,$$

$$\frac{x}{3} + \frac{x}{4} + \frac{x}{5} = x - 572$$

$$20x + 15x + 12x = 60x - 34320,$$

$$47x - 60x = -34320,$$

$$-13x = -34320 ;$$

d'où $x = 2640$ gallons, capacité du bassin.

IV. Une personne charitable partage \$10 entre 20 pauvres, parmi lesquels il y a un certain nombre d'hommes et de femmes, et un seul enfant. Elle donne \$0.60 à chaque homme, \$0.40 à chaque femme, et \$0.20 à l'enfant. On demande combien il y avait d'hommes et de femmes. (Sonnet.)

Solution :

$20 - 1 = 19$, nombre collectif des hommes et des femmes.

Si l'on représente par x le nombre d'hommes, $19 - x$ représentera le nombre de femmes ; en multipliant les nombres respectifs des différents pauvres par la somme que chacun d'eux doit recevoir en aumône, on aura l'équation

$$60x + 40(19 - x) + 20 = 1000,$$

$$60x + 760 - 40x + 20 = 1000,$$

$$20x = 220 ;$$

d'où $x = 11$, nombre d'hommes,
et $19 - x = 8$, " de femmes.

V. Un père laisse en mourant \$2000 à ses quatre fils, et ordonne par testament que le premier aura 2 fois autant que le second, moins \$400. ; le second 3 fois autant

que le troisième, moins \$600, et le troisième 6 fois autant que le quatrième, moins \$800. Quelles seront les parts des quatre fils ? (Sonnet.)

Solution :

Soit x = la part du 4^e fils ;
 alors $6x - \$800$ = " 3^e " ;
 $3(6x - \$800) - \600 , ou $18x - \$3000$ = " 2^d " ;
 et $2(18x - \$3000) - \400 , ou $36x - \$6400$ = " 1^{er} " ;
 mais $x + 6x - \$800 + 18x - \$3000 + 36x - \$6400 = \2000 ,
 $61x - \$10200 = \2000 ,
 $61x = \$12200$;
 d'où $x = \$200$, part du 4^e fils,
 $6x - \$800 = \400 , part du 3^e fils,
 $18x - \$3000 = \600 , part du 2^d fils,
 et $36x - \$6400 = \800 , part du 1^{er} fils.

VI. Un joueur perd dans une première partie $\frac{1}{6}$ de son argent, et dans la deuxième $\frac{1}{10}$ de l'argent qu'il avait apporté. Mais, dans la troisième partie, il regagne $\frac{1}{3}$ de l'argent qu'il avait apporté ; il compte son argent, et il se trouve qu'il a gagné \$0.60. Combien avait-il apporté ? (Terquem.)

Solution :

Soit x = l'argent que ce joueur avait apporté ;
 alors $\frac{x}{6}$ = " qu'il a perdu dans la 1^{re} partie,
 $\frac{x}{10}$ = " " " 2^e partie,
 et $\frac{x}{3}$ = " " regagné 3^e partie.

Mais la différence entre l'argent qu'il a perdu et l'argent qu'il a regagné = \$0.60 : nous aurons donc l'équation

$$\frac{x}{3} - \frac{x}{6} - \frac{x}{10} = \$0.60,$$

$$10x - 5x - 3x = \$180,$$

$$2x = \$180 ;$$

d'où $x = \$90.00$, arg nt qu'il avait apporté.

VII. Une veuve, ses deux fils et trois filles doivent, d'après testament, se partager une somme de \$7500, de telle sorte que la part d'un fils soit double de la part d'une fille, et que la veuve reçoive autant que tous ses ensemble, plus \$500. Trouver la part de chacun. (Terquem.)

Solution :

Soient x = la part d'une fille,
 $2x$ = " d'un garçon ;
 alors $3x$ = " des 3 filles,
 $4x$ = " des 2 garçons,
 et $7x + \$500$ = " de la mère ;
 mais, d'après le problème, la part des filles, plus la part des garçons, plus celle de la mère = la somme à partager : ainsi

$$3x + 4x + 7x + \$500 = \$7500,$$

$$14x = \$7000 ;$$

$$\text{d'où } x = \$500, \text{ part d'une fille,}$$

$$2x = \$1000, \text{ " d'un garçon,}$$

$$\text{et } 7x + \$500 = \$4000, \text{ " de la mère.}$$

VIII. Une société de 90 personnes est composée d'hommes, de femmes et d'enfants. Il y a quatre fois plus d'hommes que de femmes, et il y a 10 enfants de plus que d'adultes. Trouver le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants. (Terquem)

Solution :

Soit x = le nombre de femmes ;
 alors $4x$ = " d'hommes,
 et $5x + 10$ = " d'enfants ;
 mais $x + 4x + 5x + 10 = 90$,
 $10x + 10 = 90$,
 $10x = 80$;
 d'où $x = 8$, nombre de femmes,
 $4x = 32$, " d'hommes,
 et $5x + 10 = 50$, " d'enfants.

J. O. C.

LECTURE POUR TOUS.

SOUVENIRS D'UNE INSTITUTRICE.

(Suite.)

Paris, août 18...

Nous étions un grand nombre d'aspirantes devant le jury d'examen composé de professeurs, de magistrats, de prêtres, qui nous intimidaient fort par leur air malin ou sévère. Les dictées étaient écoutées avec un soin religieux, et écrites avec des palpitations de cœur, car l'omission d'une virgule peut constituer une demi-faute ! Après le travail écrit, le plus facile des deux, à coup sûr, vient l'examen oral. Que de pâleurs et de rougeurs, et combien, pauvres jeunes filles dont l'avenir dépendait d'un mot, nous tremblions devant ces hommes souvent graves, parfois moqueurs, imposants toujours, et qui me faisaient penser involontairement à ceux qui jugent *aux enfers tous les pâles humains* ! Cependant ils posaient parfois de singulières questions ! Ainsi : à une aspirante du brevet d'instruction primaire, ils demandaient quel était le degré de parenté entre Joseph et Moïse ? La jeune fille répondit avec un aplomb plein de gaieté : " Neveu et oncle à la mode de Bretagne. " D'autres fois les réponses étaient baroques.

— Quelles sont les propriétés du verre ? demandait-on à une de mes compagnes.

— D'être transparent.

— Sans doute, c'est pour cela qu'on en fait des fenêtres, mais encore ?

— Le persil le fait casser.

— C'est votre cuisinière qui vous a dit cela ! s'écria le professeur en riant et en levant le doigt.

A un autre il demandait : (On traitait de la littérature au dix-septième siècle.)

— Où est né Balzac ?

— A Tours, répondit imperturbablement la patiente.

— Ah ! Mademoiselle, répondit celui qui l'avait interrogée, vous connaissez plus les romans que les lettres.

Un autre interlocuteur

— On est-il pluriel !

— Non, Monsieur.

— Erreur, Mademoiselle, répondit-il d'une voix que je trouvai funèbre ; on est tous *égaux* au cimetière !

Un quatrième (j'aime à croire que c'était un magistrat) demanda :

— Combien y a-t-il de cours d'appel en France ?

— J'espère, Monsieur, répondit une jeune fille, aux yeux spirituels, n'avoir jamais de procès !

On rit, je riais aussi, mais cependant le cœur me battait... Enfin on appela mon nom ; je répondis tant bien que mal, en faisant de mon mieux pour oublier l'auditoire et pour concentrer mon attention sur les demandes qui m'étaient faites, et j'appris le soir, avec émotion et surprise, que j'avais obtenu un diplôme avec mention honorable...

Dieu m'indique la voie... ; j'y marcherai dorénavant.

Paris, août 18...

Je suis allée raconter mon succès à la mère Saint-Joseph ; elle m'a tendrement félicitée, et il est convenu que je partirai dans les premiers jours de septembre.

J'ai obtenu de ma bonne et sainte amie la faveur que j'ambitionnais le plus : c'est de voir Noémi me remplacer au cours d'italien, et, forte d'un premier succès j'ai osé supplier la mère Saint-Joseph de l'appuyer, de la recommander auprès de la marquise de ***. Cette dame excellente aime à s'occuper des jeunes personnes et surtout des artistes ; elle se plaît à leur ouvrir sa maison, à les présenter à ses amies, et si sa bienveillance n'a pu obtenir pour moi ce que j'ambitionnais, — un éditeur, — elle sera plus favorable à Noémi. Introduite dans ce monde où le vouloir et le pouvoir sont tout un, elle trouvera des portraits à faire, des copies à exécuter... Son talent sera utilisé, et j'espère beaucoup pour elle de l'appui que la mère Saint-Joseph lui ménagera... Pourtant mon cœur se serre à l'idée de quitter le doux pays de France et ceux que j'aime si tendrement..., ma sœur, ses enfants, Noémi et mes chères religieuses..., amies d'hier, mais déjà bien chères... Il le faut, *Vorwärts!* comme disent les pionniers américains ; à la garde de Dieu ! comme disent les chrétiens...

Paris, août 18...

J'ai appris à Noémi et à sa mère mon prochain départ et les petites dispositions que j'avais prises. Elles ont bien pleuré, et moi avec elles... Je leur laisse ce qui m'appartient dans mon mobilier et quelques livres : c'est un souvenir de voisinage et d'amitié ; c'est presque un testament... Hélas ! un départ ne ressemble-t-il pas à la mort ? et la vie, qu'est-elle un adieu souvent répété ?

Je pars dans huit jours... ; dans huit jours je ne verrai plus un visage connu, je ne serrerais plus une main amie, je serai tout à fait seule... ; mais le bon Dieu n'est-il pas avec moi, et son ange ne m'accompagne-t-il pas en toutes mes démarches ? Je veux, durant mon voyage, me souvenir de ce céleste gardien, me dire cette parole de la mère Saint-Joseph : *Faisons amitié avec les anges !*

A bord du bateau à vapeur *The Earl of Liverpool*.

La séparation cruelle est accomplie ; me voici hors de France ; les vagues me cachent déjà la forme indécise des côtes :

Adieu, plaisant pays de France !

J'ai le cœur serré, mes larmes coulent malgré moi ; il semble qu'une partie de mon cœur soit restée là-bas..., et cependant qu'y laissai-je ? Quelques amies, une sœur dont j'étais séparée, le tombeau de mes parents... Mes amies me garderont leur amitié ; en m'éloignant, je ne fais qu'agrandir un peu la distance qui existait entre Léonide et moi ; je sais que, partout, je puis penser à mes parents, prier pour eux, que leurs âmes, dégagées des liens mortels, veillent sur moi en quelque lieu que je me trouve ; je ne quitte ni affections intimes, ni foyer

chéri, et pourtant je pleure ! Heureux qui n'a jamais vu fuir sa terre natale ! Heureux qui n'a pas dû chercher le pain des étrangers !

Nous avançons rapidement ; il semble que notre bateau ait les bottes de sept lieues des vieux contes ; les rivages de France ont à peine disparu, voilà les côtes blanches de l'Angleterre qui apparaissent ; aux vives clartés du soleil de midi. Elles expliquent bien ce nom d'Albion : leur blancheur de lait n'est interrompue que par les lignes sombres des tours et des ramparts de Douvres, qui se détachent, noircis par les siècles, sur ce fond vif et lumineux. N'est-ce pas à Douvres que la pieuse Cordélie retrouva son père, le roi Lear, devenu fou, errant par une nuit de tempête ! Ce souvenir me reconcilie un peu avec l'Angleterre ; il semble que la poésie mise au service de la vertu vous accueille sur le sol nouveau... Cependant, que d'appréhensions encore !.. dans deux jours je serai dans une famille étrangère, à laquelle je devrai tâcher de plaire sans que personne m'en indique les moyens. Sera-t-on bienveillant ou froid pour moi ? Combien ces pensées m'effraient !.. Mais pendant que j'écris, tous les passagers s'agitent... Voilà Douvres en face de nous : chacun s'inquiétait de ses caisses, de son sac de voyage... Pour moi, mon bagage est petit et ne me donne guère d'embarras : c'est la seule ressemblance que j'aie avec les anciens sages...

Londres, septembre 18...

Huit jours de tourbillon, de fièvre morale, de lassitude physique. Je commence enfin à me reconnaître, et, en me tâtant, je me dis que c'est bien moi, Julie, qui suis en Angleterre, dans la maison de lady Lavinia Carleton. Il est des instants dans la vie si disparates, si peu en harmonie avec notre existence première, qu'on se prend presque à douter de soi ; de son individualité, et qu'il semble qu'on s'agite dans un rêve confus, dont le prochain réveil va dissiper les vapeurs. C'est là ce qui m'arrive. Quand je pense à ma jolie petite ville de Loches, à l'humble maison de mes parents, voilée sous la vigne et la clématite, quand, en fermant les yeux, je retrouve, sans peine, sans efforts, ces lieux chéris, cette vie heureuse et cachée ; et que, les rouvrant, je vois ce vaste hôtel, ces hauts escaliers de marbre, chargés de fleurs, ces galeries peuplées de statues et de tableaux, ces salons imposants, où sont amassées les richesses de plusieurs générations ; quand j'entends dans la cour le bruit des chevaux, des voitures ; quand j'aperçois ces figures étrangères, si fières et si tranquilles, si froides dans leur bienveillance même, je me sens bien triste et je voudrais que le songe finit...

Cependant, je n'ai à me plaindre de personne : lady Lavinia, m'a accueillie, à mon arrivée, avec beaucoup de bonté ; elle m'a installée aussitôt dans un appartement auquel je n'aurais à reprocher que trop de luxe et de confort, et elle a fait appeler ses filles pour me les présenter. J'ai été éblouie à la vue de l'aînée, Augusta : elle a quatorze ans, c'est la beauté anglaise dans tout son charme, dans toute sa pureté. Jamais je n'avais vu de teint aussi blanc, aussi doucement rosé, de traits aussi corrects, de taille aussi naturellement élégante. Elle a des yeux bleus presque noirs, bordés d'une frange de longs cils qui jettent une ombre sur ses joues roses, ses cheveux bruns, où se jouent des reflets d'or, forment des tresses et des nœuds d'une richesse incomparable. Elle est belle ! mais elle a déjà l'air froid et concentré de sa mère. Elle aussi, Lady Lavinia, est bien belle ; je la crois bonne, quoiqu'elle n'ait rien qui parle au cœur, rien qui de l'âme aille à l'âme. Frances, ma plus jeune élève, est charmante : c'est un *baby* blanc, rose et

pétulant. Hier je la grondais, parce qu'elle prenait mal sa leçon d'écriture : le sermon durait trop à son gré ; elle rougit, frappa du pied, et labourant du doigt ses magnifiques boucles blondes, elle me dit avec regard foudroyant : « Mais puisque je vous dis, méchante, que je ne le ferai plus ! » Cette apostrophe m'a fait rire et m'a désarmée. On est si heureux de rire un instant !

Ma vie, dans cette brillante maison, est bien isolée. Lady Lavinia vit dans le plus grand monde, elle va à la cour, elle est de toutes les fêtes, et elle reçoit chez elle fréquemment et avec splendeur. Augusta ne m'est confiée que pour le temps des leçons ; elle est souvent dans le salon de sa mère, elle sort en voiture, et il faut les facultés réelles de cette jeune fille et un solide désir d'apprendre, pour qu'elle puisse suivre ses études parmi ce brouhaha de visites et de grands dîners. Frances a également une armée de gouvernantes, de nurses, qui me l'enlèvent trop souvent pour l'emmenner à Regent's-Park avec des petites amies de son âge.

Je n'ose réclamer, quoique je sente à quel point ma tâche d'éducatrice est rendue difficile par ces influences étrangères. Je dîne rarement avec la famille ; les jours de grande réception, et ils sont nombreux, on me sert chez moi. Je connais à peine lord Carlendon : le jour, il est au club, il monte à cheval, il fait des visites ; le soir, il est à la Chambre. C'est un homme d'un aspect sérieux, imposant, l'air d'un parfait gentilhomme et d'un loyal anglais ; il aime beaucoup Frances et il contribue largement à la gâter.

Du reste, et je me le répète, je n'ai pas à me plaindre : on a beaucoup d'égards pour moi, on me laisse beaucoup de liberté ; lady Lavinia m'a offert une voiture pour aller dimanche à la chapelle française... Je me sens triste, isolée, mais ai-je jamais cru trouver ici une famille?...

Londres, septembre.

Je suis sortie plusieurs fois avec une vieille femme de chambre, mistress Mildred, qui me fait voir la ville, la grande ville. Que n'ai-je pas vu ? La Tamise et les docks, Saint-Paul et ses prosaïques tombeaux, l'abbaye de Westminster, qui serait si belle si elle était rendue au culte des Edmond et des Édouard ; les sépultures des rois, des poètes et des hommes d'État ; les squares, les parcs, les jardins public aux délicieux ombrages ; la Bourse, la statue de Nelson et celle de Wellington ; les vieilles rues de la Cité, la Tour aux souvenirs sinistres, et dans la Tour, la chambre des enfants d'Édouard, la place où tomba la frêle tête d'Anne Boleyn, la statue de sa fille, placée au milieu des débris de l'Armada ; les lions, et leurs vieux gardiens, habillés à la mode de Henri VIII ; la salle des armures et les sombres effigies des rois et des chevaliers ; j'ai vu le cortège du lord maire, avec des carrosses gothiques et des costumes vieux de trois siècles, et dans Piccadilly, un rajah indou qui s'en allait au lever du roi d'Angleterre avec une suite d'esclaves en robe et en turban ; j'ai vu des brasseries, des chapelles, des temples, des musées... Que n'ai-je pas vu ?... C'est un flot de souvenirs confus, d'où se détache assez nettement l'image de l'Angleterre, avec son histoire sanglante, sa grandeur, ses richesses et son culte du passé, qui s'étend aux détails les plus mesquins ; la robe mi-partie d'un pauvre écolier ou la lourde voiture d'un lord maire, le sac de laine du grand juge ou la perruque poudrée du jeune avocat... j'ai été distraite ; mais consolée, non !

Nous partons demain pour le pays de Galles, où nous resterons jusqu'à l'été.

Wogans-Manor, septembre 18...

Nous voici tous installés au château, à Wogans-Manor, et depuis que je suis ici, je n'ai pu cesser d'admirer, avec un plaisir que rien ne lasso, les magnifiques paysages que l'on découvre de toutes les fenêtres de ce vieux manoir. Situé sur le penchant d'une haute colline, Wogans-Manor domine un pays admirable ; chaque fenêtre, chaque avenue du parc laisse voir un point de vue nouveau : il semble que l'on parcoure un vaste musée, peuplé des plus belles toiles de Salvator Rosa, de Claude Lorrain et de Ruysdaël. Dans ma chambre, je vois un magnifique panorama : la mer, la grande mer, et dans le lointain, sur la côte, les sept tours et les fiers remparts du château de Carnarvon, bâti par Édouard 1er. Je passerais ma vie au balcon, occupée à suivre le mouvement des flots, à regarder le soleil scintillant sur les voiles blanches, où la lune se mirant si calme dans les eaux profondes. Mais la voix de Frances me rappelle bientôt au sentiment de la réalité. Le salon, placé de l'autre côté du château, domine le parc, qu'achève et termine une forêt séculaire. Là, au lieu de la voix forte et monotone de l'Océan, on entend l'harmonieux murmure du vent dans les arbres et le gazouillement des derniers oiseaux d'automne, que les coups de fusil des chasseurs feront bientôt fuir. Et toujours ainsi c'est un aspect différent ! Le parterre tout émaillé de verveines, de chrysanthèmes, de dahlies ; des villages comme on n'en trouve qu'en Angleterre, des champs cultivés, des prés où se jouent les troupeaux ; des terrains stériles, coupés de rochers abruptes, parmi lesquels jaillissent des ruisseaux écumeux, forment de toutes parts des horizons nouveaux, qui charment l'imagination et les yeux. Frances aussi est bien heureuse d'être à la campagne ; elle a passé sa petite enfance au château, elle connaît les légendes du pays : dans nos promenades, elle m'entretient, de la meilleure foi du monde, du roi Arthur et de Merlin, le grand enchanteur, qui ne sont pas morts pour tout de bon ; elle me montre des rochers où les chevaliers de la Table-Ronde se sont assis, des grottes où Merlin rendait ses oracles, des ruines habitées jadis par de puissants châtellains, par de nobles dames ; des monastères où vivaient les saints, des cavernes où des errantes ont fait pénitence. Elle a, pour ces chroniques des anciens âges, une mémoire admirable, que je voudrais voir appliquée à l'histoire sainte ou à la grammaire... Mais, courage, nos leçons seront moins interrompues dans cette belle solitude...

Wogans-Manor, janvier 18...

Solitude, qu'ai-je dit ? je ne connaissais pas encore la vie et les habitudes de l'aristocratie anglaise. Depuis que nous sommes au manoir, nous n'avons cessé d'exercer l'hospitalité la plus large. Toute la nobility, toute la gentry du comté et des comtés voisins viennent à tour de rôle faire des visites, non d'une heure, mais d'une huitaine, d'une quinzaine de jours. On s'établit à demeure chez ses amis, à charge de revanche, et grands dîners, chasses, courses à pied, à cheval, en calèche, en barques, concerts le soir, tableaux vivants d'aller leur train. Je n'avais aucune idée d'une vie pareille, et j'en conviens, elle m'amuse. Je passe mes soirées au salon avec mes élèves, je dîne tous les jours avec la famille, et je vois défiler sous mes yeux tant de figures diverses ; j'entends des conversations tantôt si étranges, tantôt si instructives ; j'assiste à tant de plaisirs qui m'étaient étrangers, que je me trouve forcément distraite et divertie... Hier, par exemple, j'ai vu pour la première fois des tableaux vivants... On avait choisi une Sainte Famille de Raphaël : Augusta représentait la Vierge, céleste ; ses

yeux baissés, sa figure sérieuse et virginale formaient un ravissant tableau, surtout entrevu à distance et à travers une gaze légère qui adoucissait encore ses traits si fiers et si doux... je ne me laissais pas de la contempler. Cependant, revenant à des pensées plus graves, je voudrais qu'on éloignât cette pauvre jeune fille du monde, où elle prend place trop jeune; je désirerais pouvoir acquérir quelque ascendant sur son âme, afin de la diriger vers ce qui me semble le beau idéal pour une femme: — une vie pieuse et cachée; — mais cet ascendant, je ne puis l'obtenir, je ne le pourrai jamais. Augusta appartient à une mère jalouse qui, seule, veut posséder l'âme de sa fille... Plus j'étudie lady Lavinia, plus je me convaincs que, sous un extérieur froid, où le *cant* anglais semble dominer toujours, elle cache une volonté tenace et une âme ardente, dont les affections sont toutes dirigées vers ses enfants, et surtout vers sa fille aînée, si propre à flatter l'orgueil d'une mère. J'ai le droit d'instruire ses enfants, mais non de les élever; leur esprit m'appartient, mais non leur âme... Voilà ce que j'ai compris par quelques observations que j'avais soumises à lady Lavinia sur les inconvénients d'une éducation faite au milieu du monde, du plus grand monde, et des plaisirs les plus dissipants. Elle m'a répondu: «Quand je trouverai dans ce mode d'éducation des inconvénients réels, croyez-bien, Miss Julie, que je saurai y pourvoir.»

Novembre 18...

Notre vie de château continue brillante et bruyante. À peine quelques hôtes sont-ils partis que d'autres les remplacent. Lord Carlendon chasse toute la journée avec ses amis, et je crois que bientôt il y aura disette de bêtes fauves dans le canton. Le matin, les dames se rassemblent et causent en travaillant; l'après-dînée, elles se promènent et parfois rejoignent à cheval la chasse de leurs maîtres et seigneurs; le soir, grand réunion à table et au salon.

Nous, c'est-à-dire les enfants et moi, nous employons bien nos longues matinées; nous travaillons, et je dois avouer que la perspective même des plaisirs du soir ne distrait pas Augusta: c'est un esprit attentif, froid et concentré, et je crois, tout en la trouvant élève si docile et si attentive, que je ne pourrai jamais gagner sa confiance. Cette pensée m'attriste, et bien d'autres choses encore contribuent à assombrir mon esprit... Au commencement de notre séjour à Wogans-Manor, je le confesse, j'étais étourdie, éblouie par cette existence splendide, par cette série de fêtes, à laquelle je me trouvais associée; je m'abandonnais à cette animation, je jouissais de ce luxe, de ces plaisirs nouveaux, et je trouvais que c'était là vraiment vivre. Cependant, combien au milieu du grand monde, la position d'une pauvre institutrice est fautive et gênée! Je m'en suis bientôt aperçue. J'étais placée, non pas au sein de cette société, mais à côté, et sans cesse j'étais obligée de remarquer que je ne comptais pas aux yeux des autres. Qu'est-ce qu'une pauvre fille qui gagne son pain en enseignant la grammaire et l'histoire? Rien, et on me le faisait sentir. Jamais on ne s'occupait de moi, jamais je n'étais invitée à me mêler à ces délassements auxquels j'assistais et qui étaient pourtant de mon âge... On ne me parlait pas, et les jeunes filles même, qui devraient être bonnes, semblaient en me regardant se moquer de moi. Oh! que la solitude est amère au milieu de la foule! que le cœur a de peine à s'habituer à l'isolement et aux dédains! Je souffre, et quelquefois une sourde envie me ronge, et me crie: Heureux les riches! J'essaie de rejeter ces mauvaises pensées; je vais à la chapelle; je prie; oh! je prie du fond de l'âme. Celui qui est venu parmi nous humble et pauvre; je le conjure d'être mon appui, mon pro-

lecteur, mon asile; je voudrais pouvoir me jeter tout entière dans le cœur de l'ami divin; puis, un peu rassérénée, je me raisonne, je me dis que je n'ai pas à me plaindre de ceux dont je dépend (puisque enfin je suis dépendante), qu'il faut se soumettre à son sort et l'aimer quand même; puis enfin, pour dernière ressource, j'écris à mes amis de France, et je verse un peu d'amitié dans le cœur de Léonide et de Noémi, un peu de mes tristesses dans le sein de la mère Saint-Joseph...

Wagans-Manor, octobre 18...

J'ai reçu une lettre de la mère Saint-Joseph. Je veux l'insérer parmi ces notes, afin de la mieux conserver et de pouvoir la relire plus souvent.

«Ma très-chère enfant,

«J'ai lu et médité devant le Seigneur la lettre que vous m'avez écrite, et j'y vois les agitations de votre âme, qui voudrait s'élever au ciel et que des souffles mondains abaissent vers la terre; qui a soif d'aimer et qui ne trouve autour d'elle aucun objet qui puisse satisfaire son affection. Le vent de l'épreuve trouble vos pensées, et, à peine installée dans cette maison nouvelle, vous voudriez plier la tente et aller demander à un autre toit un peu plus de paix, un peu plus de joie. Vous voudriez une autre place au soleil pour manger un pain fait également de froment. Est-ce la peine? Pourquoi n'être pas supérieure à des misères, à des tentations qui ne seront plus rien quand vous leur aurez dit de ne pas vous inquiéter? Ce que je vois dans tout cela, ma chère Julie, c'est que les peines ne nous feraient jamais succomber sous leur poids, si nous ne les rendions nous-mêmes accablantes, en les grossissant comme à plaisir. Car enfin, qu'est-ce que vos peines, prises isolément, en tant qu'elles viennent de Dieu et qu'elles constituent sa volonté laborieuse et expiatrice sur vous, sa chère enfant? Vous vous plaignez de votre pauvreté, de votre isolement: Dieu, qui vous connaît, juge que c'est là, pour votre âme, le moyen de se purifier de plus en plus et d'arriver aux noces éternelles. Regardez les riches, regardez les heureux, sont-ils donc à envier? Si j'avais au moins, dites-vous, un cœur ami pour m'épancher et m'appuyer! Hélas, ma fille, j'ai vu, par ci, par là, sur le chemin de la vie, une personne en laquelle je trouvais sympathie, parité de vues, d'idées, de sentiments; il me semblait que j'aurais fait mon pèlerinage bien plus gaiement en cette compagnie... mais cette compagnie ne dure pas. Ce sont des apparences fugitives; il n'est donné d'avoir de ces consolations que par éclair, juste ce qu'il faut pour être averti que ces douceurs dont nous prenons l'idée n'ont de réalité que dans le ciel, mais alors cette réalité sera parfaite, permanente. En attendant, il faut l'acheter par les larmes, les épreuves, ou plutôt par la patience et la résignation parmi toutes ces croix. En appliquant à votre position actuelle cette irréfutable vérité, il vous importera assez peu de vivre à côté des hommes et de n'avoir pas de place marquée à leur festin, car vous ne songerez qu'à votre grande affaire dont le ciel sera le couronnement. Et cette affaire, quelle est-elle? C'est que, *pour Dieu*, vous vous estimiez heureuse de donner aux autres tout votre temps, toute votre bonté, toute votre charité, et qu'ainsi vous achetiez la permission de leur faire du bien. Ces chères enfants dont on vous confie l'intelligence sont au bon Dieu; le maître de l'univers les estime à si haut prix qu'il a donné à chacune d'elles un ange pour les garder. Jugez combien l'ange de chaque enfant ira rapporter fidèlement chaque jour, pour être inscrit au livre de vie, ce que vous aurez fait pour ses pupilles! Que cette pensée vous encourage

dans vos travaux, et que l'idée de la récompense calme vos peines. L'amour rend tout léger : quand la nature fait mordre le frein, la divine charité l'adoucit ; n'est-ce pas Salomon qui dit que Dieu a le secret de faire pourrir son joug à force d'huile ? Con fiance et courage, n'envions personne, prions pour tous, aimons tous nos frères, et servons le bon Dieu avec humilité là où il nous veut, sans souhaiter autre chose. Ne jetez pas des regards inquiets sur le cours de la vie ; n'envisagez que le jour présent, et fût-il somé de croix, il vous paraîtra supportable. Rappelez-vous le petit apologue du laboureur qui devait défricher un vaste champ ; le premier jour, en examinant sa tâche, le courage lui fit défaut : il s'assit et pleura. Le second jour, il se marqua un seul petit coin de terre et il vint aisément à bout de le défricher, et les jours succédant aux jours, le champ immense se trouva cultivé. Ainsi est notre vie, ainsi est notre âme.

« Adieu, ma fille chérie ; un autre jour nous parlerons plus à loisir des meilleurs moyens que l'on puisse employer pour gagner le cœur des enfants. Toutes nos sœurs prieront bien pour vous. Adieu :

« SŒUR SAINT-JOSEPH,

« Religieuse de la Visitation Sainte-Marie.

« DIEU SOIT BÉNÉ. »

Cette lettre si sérieuse, et si bonne, m'a fait une impression profonde. Tout ce qu'elle me dit est si vrai ! Pour quoi, dans ce court et sombre voyage de la vie, s'inquiéter d'autre chose que du but ? pourquoi chercher d'autres amitiés que les amitiés éternelles ? La raison, d'accord avec la foi, nous inspire le mépris des choses passagères, mais le cœur, le pauvre cœur ! O mon Dieu, aidez-moi à le dompter ? donnez-moi l'amour sérieux du devoir accepté à cause de vous ! détachez mon âme des biens mortels et des choses qui passent, inspirez-moi la patience, le goût de la vie humble et cachée, soyez avec moi enfin, dans les défaillances de mon esprit, dans ces aspirations, si dangereuses vers le bonheur qui, souvent, m'entraînent et me brisent. Ceux qui vivent pour vous ne sont-ils pas heureux ? Que je sois de ceux-là !

Wogans-Manor, décembre...

La mère Saint-Joseph a bien raison de me dire, « N'envions pas les riches. » Plus j'observe, et mieux je vois les croix pesantes qui accablent ces privilégiés de la fortune. Gêne secrète au milieu de l'opulence ; lourdes chaînes des emplois et des distinctions, maladies, infirmités précoces, causées par le trop et le trop bien ; divisions domestiques, tristes résultats de ces unions où le cœur n'a pas été consulté ; espérances déçues, qui font de l'ambition la croix de l'ambitieux ; voilà ce que je vois dans ces hôtes joyeux dans ces brillants convives qui peuplent le manoir, qui entourent la table de lady Carlendon. Et elle-même, combien de fois et avec quelle amertume ne déplore-t-elle pas l'insouciance de son mari, qui, satisfait de son siège à la chambre, n'aspire à aucun emploi public ! Cette philosophie du bon lord est, pour lady Lavinia, le sujet d'une réelle tristesse. Et puis, pas de fils !

D'autres on des peines encore plus cuisantes.

Depuis quelques jours, nous avons au château une dame âgée et sa fille, miss Maria Thornfield : celle-ci, belle et distinguée, paraît fort triste, et j'ai appris qu'un mariage qui se préparait pour elle avait été rompu par la fame du fiancé, à propos d'une question d'argent, et la plaçait dans une situation pénible et fautive. Ce matin, au déjeuner, les journaux arrivent. Un de ces officieux, comme il y en a partout, prit une petite gazette

de Londres, et en parcourut les articles à haute voix. Il lut enfin ces mots, qui servaient de titre à un article : « La belle infidèle, ou un mariage rompu. Miss Maria Th., dont le mariage avait été annoncé... »

Il n'alla pas plus loin : un silence glacé planait sur nous ; je tournai mes yeux sur Maria : elle était pâle comme un lincol, mais se remettant aussitôt avec le sentiment d'une fierté virginale, elle étendit la main vers le journal. Le lecteur n'osa le refuser. Elle lut d'un regard, et fléchit sur ses genoux... sa mère et les dames l'entourèrent ; on l'emmena. Je lus ce misérable article : il contenait, dans un style à la fois frivole et grossier, des moqueries acerbes, des insinuations déshonorantes et perfides. C'est de la boue jetée sur un lis... et tout cela, parce que Maria Thornfield est belle et riche, et qu'il faut de ces victimes-là pour amuser le public des petits journaux de Londres !...

ERRATA.

(Livraison du mois dernier.)

Pago 99,	2de colonne,	ligne 8 :	Ecrire M. l'abbé. . .
“ “	“	“	Mettre la ligne 23 avant [la ligne 22.
“ “	“	“	30 : Ecrire d'enseignement.
“ 107,	“	“	30 : Dire les trois mémoires.
“ 108, 1re	“	“	6 : Ecrire 24 x 3600.
“ “	“	“	19 : “ \$1164.80 + \$433.20.
“ “	“	“	48 : 15x
“ “	“	“	4
“ “ 2de	“	“	19 : “ l'équation.
“ 109,	“	“	20 : “ le signe — avant la $\frac{x+3}{16}$
“ “	“	“	24 : “ le signe — avant la $\frac{7x+9}{64}$
“ 110, 1re	“	“	4 : “ $\frac{37x+27}{64}$

EXPOSITION

AGRICOLE, INDUSTRIELLE et SCOLAIRE de la PUISSANCE

Ouverte au monde entier, aura lieu en la Cité de Montréal,

DU 14 AU 24 SEPTEMBRE 1880

SUR LE

TERRAIN DE L'EXPOSITION

Avenue MONT-ROYAL, Village ST. JEAN-BAPTISTE.

Pour la liste des Prix et Blancs d'entrée dans le DÉPARTEMENT AGRICOLE, s'adresser à Georges Leclerc, Ecr., Secrétaire du Conseil d'Agriculture, Montréal, ou aux Secrétares des Sociétés d'Agriculture de Comté, pour le DÉPARTEMENT INDUSTRIEL à S C STEVENSON, Ecr., Secrétaire du Conseil des Arts et Manufactures à Montréal.

Les temps fixés pour recevoir les entrées est comme suit : Animaux, instruments d'Agriculture, produits agricoles et de la laiterie, SAMEDI, 4 SEPTEMBRE. Manufactures, beaux arts, ouvrages de dames, etc., SAMEDI, 28 AOUT.

On espère que les différents maisons d'Éducation voudront bien donner leur concours à cette grande Exposition.